



LISTE DES DÉLIBÉRATION EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
D-2025-011	Attribution de subvention à l'association Béarn Adour Pyrénées	Approuvé
D-2025-012	Budget « Photovoltaïque ». Compte de gestion 2024	Approuvé
D-2025-013	Budget « Photovoltaïque ». Compte administratif 2024	Approuvé
D-2025-014	Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte de gestion 2024	Approuvé
D-2025-015	Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte administratif 2024	Approuvé
D-2025-016	Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Affectation des résultats 2024	Approuvé
D-2025-017	Budget « Zones d'Activités Communales ». Compte de gestion 2024	Approuvé
D-2025-018	Budget « Zones d'Activités Communales ». Compte administratif 2024	Approuvé
D-2025-019	Budget « Zones d'Activités Communales ». Affectation des résultats 2024	Approuvé
D-2025-020	Budget « Régie Transports scolaires ». Compte de gestion 2024	Approuvé
D-2025-021	Budget « Régie Transports scolaires ». Compte administratif 2024	Approuvé
D-2025-022	Budget « Régie Transports scolaires ». Affectation des résultats 2024	Approuvé
D-2025-023	Budget général. Compte de gestion 2024	Approuvé
D-2025-024	Budget général. Compte administratif 2024	Approuvé
D-2025-025	Budget général. Affectation des résultats 2024	Approuvé
D-2025-026	Vote des taux des taxes directes locales 2025	Approuvé
D-2025-027	Vote des taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025	Approuvé
D-2025-028	Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025	Approuvé
D-2025-029	Vote du budget annexe 2025 « Lotissement Berlanne Ouest »	Approuvé
D-2025-030	Vote du budget annexe 2025 « Zones d'Activités Communales »	Approuvé
D-2025-031	Vote du budget annexe 2025 « Photovoltaïque »	Approuvé

D-2025-032	Vote du budget annexe 2025 « Régie Transports scolaires »	Approuvé
D-2025-033	Vote du budget général 2025	Approuvé
D-2025-034	Modification du tableau des emplois	Approuvé
D-2025-035	Attribution de subvention à l'association ADELFA64	Approuvé

Liste publiée sur le site internet le 18 AVR. 2025 et affichée le 18 AVR. 2025

Signature du Président





DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-011 : PRESIDENCE
Attribution de subvention à l'association Béarn Adour Pyrénées

L'Association Béarn Adour Pyrénées a pour objet d'engager, de soutenir et de promouvoir, auprès des pouvoirs publics européens, nationaux, régionaux, départementaux, ainsi que des collectivités territoriales et organismes concernés, toutes les actions susceptibles de favoriser la connaissance, la compréhension et donc l'aide à la décision pour la création et la réalisation d'un réseau moderne d'infrastructures de communication.

Elle œuvre notamment en faveur du diffuseur de Berlanne-Morlaàs.

Elle sollicite une subvention au titre de l'année 2025.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE une subvention de 500 € à l'association Béarn Adour Pyrénées au titre de l'année 2025.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





LIBÉRATION DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-012 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Photovoltaïque ». Compte de gestion 2024

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « Photovoltaïque » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2024					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
Investissement	43 134,74 €		3 921,34 €		47 056,08 €
Fonctionnement	15 904,37 €		1 912,42 €		17 816,79 €
TOTAL	59 039,11 €		5 833,76 €		64 872,87 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Photovoltaïque » pour l'exercice 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

PHOTOVOLTAIQUE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Budget principal					
à ement					
TOTAL I					
Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	43 134,74		3 921,34		47 056,08
Fonctionnement	15 904,37		1 912,42		17 816,79
Sous-Total	59 039,11		5 833,76		64 872,87
TOTAL III	59 039,11		5 833,76		64 872,87
TOTAL I + II + III	59 039,11		5 833,76		64 872,87

DU POSTE COMPTABLE : 064019

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NAY-MORLAAS

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAIQUE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 064-200067296-20250410-D-2025_012-BF

PHOTOVOLTAIQUE

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes budgétaires totales (a)	53 157,77	22 331,09	75 488,86
recette émis (b)	4 348,06	6 582,91	10 930,97
es de titres (c)			
nettes (d = b - c)	4 348,06	6 582,91	10 930,97
Recettes budgétaires totales (e)	53 157,77	22 331,09	75 488,86
chis (f)	426,72	4 670,49	5 097,21
es de mandats (g)			
nettes (h = f - g)	426,72	4 670,49	5 097,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 921,34	-1 912,42	5 833,76
(h - d) Déficit			



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	49
- dont suppléés :	0
Représentés :	10
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Thierry CARRÈRE, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-013 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Photovoltaïque ». Compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération n°D-2025-012 portant approbation du compte de gestion 2023 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget « Photovoltaïque » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2024						
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		15 904,37		43 134,74	0,00	59 039,11
Opérations de l'exercice	4 670,49	6 582,91	426,72	4 348,06	5 097,21	10 930,97
TOTAUX	4 670,49	22 487,28	426,72	47 482,80	5 097,21	69 970,08
Résultats de clôture		17 816,79		47 056,08		64 872,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 670,49	22 487,28	426,72	47 482,80	5 097,21	69 970,08
RESULTATS DEFINITIFS		17 816,79		47 056,08		64 872,87

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « Photovoltaïque ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

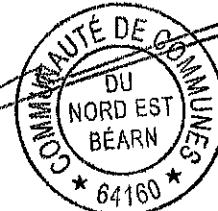
14

B

Nombre de membres en exercice :	97
Nombre de membres présents:	49
Nombre de suffrages exprimés :	59
VOTES	Pour :
	59
	Contre :
	1
	Abstentions :
	1

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président ,
A Morlaàs, le 10/04/2025
le Président ,
Délibéré par l'assemblée du conseil communautaire réunie en session Ordinaire
Le Président s'étant retiré lors du vote.
A Morlaàs, le 10/04/2025



Les membres de l'assemblée délibérante du conseil communautaire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMECQ, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-014 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte de gestion 2024

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « Zone Berlanne Ouest » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2024					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
INVEST	-688 760,85 €		82 562,40 €		-606 198,45 €
FONCT	-353 087,06 €		345 359,39 €		-7 727,67 €
TOTAL	-1 041 847,91 €		427 921,79 €	0	-613 926,12 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Zone Berlanne Ouest » pour l'exercice 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
22 AVR. 2025 

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

ZONE BERLANNE OUEST

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
				DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	
princip iel ent					
TOTAL I					
es des services à dministratif					
LOT ZONE BERLANNE OUEST	- 683 760,85		82 562,40		- 606 198,45
Investissement					
Fonctionnement	- 353 087,06		345 359,39		- 7 727,67
Sous-Total	- 1 041 847,91		427 921,79		- 613 926,12
TOTAL II	- 1 041 847,91		427 921,79		- 613 926,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	- 1 041 847,91		427 921,79		- 613 926,12

SLOW

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025
22 AVR. 2025

ID : 064-200067296-20250410-D_2025_014-BF

ZONE BERLANNE OUEST

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
budgétaires totales (a)		967 660,45	1 342 698,37	2 310 358,82
recette émise (b)		150 456,67	517 761,92	668 218,59
de titres (c)				
émissio				
ntes (d = b - c)		150 456,67	517 761,92	668 218,59
ons budgétaires totales (e)		967 660,45	1 342 698,37	2 310 358,82
de mandats (g)		67 894,27	172 402,53	240 296,80
titres (h = f - g)		67 894,27	172 402,53	240 296,80
RESULTAT DE L'EXERCICE		82 562,40	345 359,39	427 921,79
(d - h) Excédent				
(h - d) Déficit				

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 49

- dont suppléés : 0

Représentés : 10

Votants : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Thierry CARRÈRE, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-015 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget « ZA Berlanne Ouest » ;

Vu la délibération n°D-2025-014 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget « ZA Berlanne Ouest » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

	Résultat du compte administratif 2024					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	353 087,06		688 760,85		1 041 847,91	
Opérations de l'exercice	172 402,53	517 761,92	67 894,27	150 456,67	240 296,80	668 218,59
TOTAUX	525 489,59	517 761,92	756 655,12	150 456,67	1 282 144,71	668 218,59
Résultats de clôture	7 727,67		606 198,45		613 926,12	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 727,67		606 198,45		613 926,12	
RESULTATS DEFINITIFS	7 727,67		606 198,45		613 926,12	

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « ZA Berlanne Ouest ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES :

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

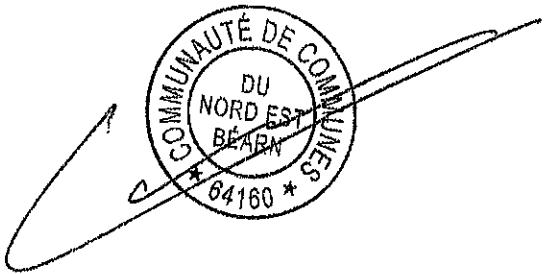
Présenté par le Président (1),

A Morlaàs, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Morlaàs, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),



Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morlaàs, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMECQ, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-016 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Lotissement Berlanne Ouest ». Affectation des résultats 2024

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AFFECTE le résultat d'exploitation du compte administratif de l'année 2024 comme suit :**

Résultat au 31/12/2024 du « ZA Berlanne Ouest »

Déficit de fonctionnement	7 727.67 €
Déficit d'investissement	606 198.45€
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Affectation proposée

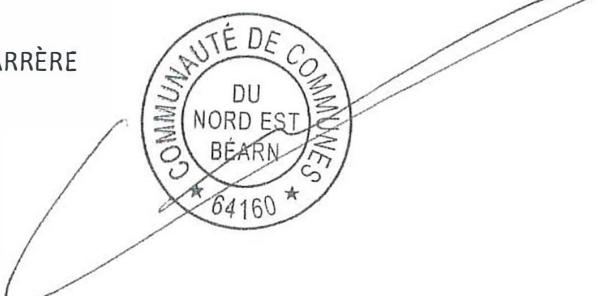
Résultat d'investissement reporté (art. 001) – déficit	606 198.45 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Affectation en réserve – section d'investissement (art. 1068) – recettes	0,00 €
Résultat en fonctionnement (002) - déficit	7 727.67€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-017 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Zones d'Activités Communales ». Compte de gestion 2024

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « ZAE communes » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2024					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
INVEST	- 6 804,19 €		- 582,84 €		- 7 387,03 €
FONCT	- 2 043,72 €		- 1 497,16 €		- 3 540,88 €
TOTAL	- 8 847,91		- 2 080,00		- 10 927,91

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « ZAE communes » pour l'exercice 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
budgetaires totales (a)	440 688,00	465 236,72	905 924,7
recette émises (b)	55 910,97	56 493,81	112 404,7
des titres (c)	55 910,97	56 493,81	112 404,7
nettes (d = b - c)	55 910,97	56 493,81	112 404,7
budgetaires totales (e)	440 688,00	465 236,72	905 924,7
mis (f)	56 493,81	57 990,97	114 484,7
ns de mandats (g)	56 493,81	57 990,97	114 484,7
nettes (h = e - g)	56 493,81	57 990,97	114 484,7
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent (h - d) Déficit	582,84	1 497,16	2 080,0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	49
- dont suppléés :	0
Représentés :	10
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZBAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Thierry CARRÈRE, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-018 : ADMINISTRATION GENERALE**Budget « Zones d'Activités Communales ». Compte administratif 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget « ZAE communes » ;

Vu la délibération n°D-2025-17 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget « ZAE communes » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2024						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	2 043,72		6 804,19	0,00	8 847,91	0,00
Opérations de l'exercice	57 990,97	56 493,81	56 493,81	55 910,97	114 484,78	112 404,78
TOTAUX	60 034,69	56 493,81	63 298,00	55 910,97	123 332,69	112 404,78
Résultats de clôture	3 540,88		7 387,03		10 927,91	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	60 034,69	56 493,81	63 298,00	55 910,97	123 332,69	112 404,78
RESULTATS DEFINITIFS	3 540,88		7 387,03		10 927,91	

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « ZAE communes ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES :

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président (1),

A Morlaàs, le 10/04/2025



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Morlaàs, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morlaàs, le

(1) Indiquer « le présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-019 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Zones d'Activités Communales ». Affectation des résultats 2024

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat d'exploitation du compte administratif de l'année 2024 comme suit :

Résultat au 31/12/2024 du « ZAE communes »

Déficit de fonctionnement	3 540,88 €
Déficit d'investissement	7 387,03 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Affectation proposée

Résultat d'investissement reporté (art. 001) – déficit	7 387,03€
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Affectation en réserve – section d'investissement (art. 1068) – recettes	0,00 €
Résultat en fonctionnement (002) - déficit	3 540,88 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés :

0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » :

61

- dont « contre » :

0

- dont abstention :

0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-020 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Régie Transports scolaires ». Compte de gestion 2024

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe « Régie transports scolaires » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2024					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
INVEST	360 293,68 €		-2 293,57 €		358 000,11 €
FONCT	-119 794,42 €		-177 196,53 €		-296 990,95 €
TOTAL	240 499,26 €		-179 490,10 €		61 009,16 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Régie transports scolaires » pour l'exercice 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
t principal ement					
TOTAL I					
ets des services à administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	-119 794,42	360 293,68	-2 293,57	358 000,1	-296 990,5
TOTAL III	240 499,26	240 499,26	-179 490,10	61 009,1	61 009,1
TOTAL I + II + III	240 499,26	240 499,26	-179 490,10	61 009,1	61 009,1

Exercice 20:

SL05

22 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 064-200067296-20250410-D-2025-020-BF

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

IE TRANSPORTS SCOLAIRES

		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
budgétaires totales (a)		635 503,68		588 474,50		1 223 978,18	
recette émis (b)		45 204,67		427 540,45		472 745,12	
de titres (c)				176 357,07		176 357,07	
ettes (d = b - c)		45 204,67		251 183,38		296 388,05	
ons budgétaires totales (e)		635 503,68		588 474,50		1 223 978,18	
s (f)		47 498,24		442 262,29		489 760,53	
s de mandats (g)				13 882,38		13 882,38	
ettes (h = f - g)		47 498,24		428 379,91		475 878,15	
RESULTAT DE L'EXERCICE							
(d - h) Excédent		2 293,57		177 196,53		179 490,10	
(h - d) Déficit							

025-020-BF

S2025 AVR. 2025

Regu en préfecture le 22/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	49
- dont suppléés :	0
Représentés :	10
Votants :	59
- dont « pour » :	59
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Thierry CARRÈRE, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-021 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Régie Transports scolaires ». Compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget « Régie transports scolaires » ;

Vu la délibération no D-2025-020 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget « Régie transports scolaires » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

	Résultat du compte administratif 2024					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	119 794,42			360 293,68	119 794,42	360 293,68
Opérations de l'exercice	428 379,91	251 183,38	47 498,24	45 204,67	475 878,15	296 388,05
TOTAUX	548 174,33	251 183,38	47 498,24	405 498,35	595 672,57	656 681,73
Résultats de clôture	296 990,95			358 000,11		61 009,16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	548 174,33	251 183,38	47 498,24	405 498,35	595 672,57	656 681,73
RESULTATS DEFINITIFS	296 990,95			358 000,11		61 009,16

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité :

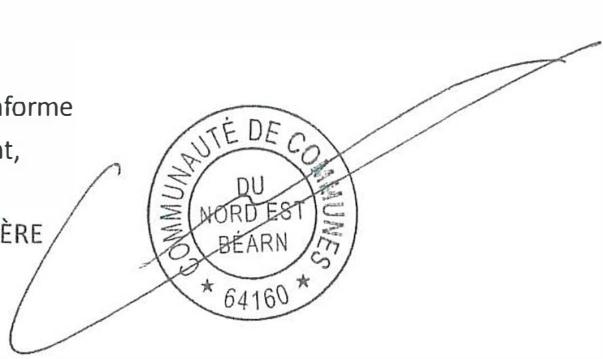
- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « Régie transports scolaires ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



IV - ANNEXES

1

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

四

Nombre de membres en exercice :	97
Nombre de membres présents:	49
Nombre de suffrages exprimés :	59
VOTES	-
	Pour :
	Contre :
	Abstentions :

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président ,
A Morlaàs, le 10/04/2025
le Président ,
Délibéré par l'assemblée le conseil communautaire réunie en session Ordinaire
Le Président s'étant retiré lors du vote.
A Morlaàs, le 10/04/2025



~~64163~~
Les membres de l'assemblée délibérante du conseil
communautaire,



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZBAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-022 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget « Régie Transports scolaires ». Affectation des résultats 2024

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AFFECTE le résultat d'exploitation du compte administratif de l'année 2024 comme suit :

Résultat au 31/12/2024 du budget « Régie Transports scolaires »

Déficit de fonctionnement	296 990.95 €
Excédent d'investissement	358 000.11 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Affectation proposée

Résultat d'investissement reporté (art. 001) – excédent	358 000.11 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Affectation en réserve – section d'investissement (art. 1068) – recettes	0,00 €
Résultat en fonctionnement (002) - déficit	296 990.95 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZBAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMECQ, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-023 : ADMINISTRATION GENERALE

Budget général. Compte de gestion 2024

Il est exposé aux membres du conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur à la clôture de l'exercice. Il est indiqué qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-31 et D.2323-2 à D.2343-4 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget général « CC Nord Est Béarn » dont les résultats s'établissent comme indiqué :

Résultat du compte de gestion 2024					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de clôture de l'exercice 2024
INVEST	-37 431,17 €		-1370 214,40 €	21 413,28	-1386 232,29 €
FONCT	6 425 816,28 €	16 352,23 €	1335 834,72	215 740,13	7 961 038,90 €
TOTAL	6 388 385,11 €	16 352,23 €	-34 379,68	237 153,41	6 574 806,61 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président, ordonnateur, et les écritures du compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget général « CC Nord Est Béarn » pour l'exercice 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

C NORD EST BEARN

Exercice 20

	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Etat principal	-37 431,17			-1 386 232,-
Investissement	6 425 816,28	16 352,23	21 413,28	-1 386 232,-
Fonctionnement	6 388 385,11	16 352,23	1 335 834,72	7 961 038,-
TOTAL I	6 388 385,11	16 352,23	-34 379,68	6 574 806,-
jets des services à caractère administratif				
60101-COLLECTE TRAITEMENT DECHETS				
Investissement	21 413,28			-21 413,28
Fonctionnement	215 740,13			-215 740,13
Sous-Total	237 153,41			-237 153,41
60104-LOT ZONE BERLANNE OUEST				
Investissement	-688 760,85			-606 198,-
Fonctionnement	-353 087,06			-7 727,-
Sous-Total	-1 041 847,91			-613 926,-
60105-BUDGET ZAE COMMUNES				
Investissement	-6 804,19			-7 387,-
Fonctionnement	-2 043,72			-3 540,-
Sous-Total	-8 847,91			-10 927,-
TOTAL II	-813 542,41		-237 153,41	-624 854,-
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
60102-REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES				
Investissement	360 293,68			358 000,-
Fonctionnement	-119 794,42			-296 990,-
Sous-Total	240 499,26			61 009,-
60103-PHOTOVOLTAIQUE				
Investissement	43 134,74			47 056,-
Fonctionnement	15 904,37			17 816,-
Sous-Total	59 039,11			64 872,-
TOTAL III	299 538,37		-173 656,34	125 882,-
TOTAL I + II + III	5 874 381,07	16 352,23	217 805,77	6 075 834,-

Intégration du budget 601 01 suite à sa dissolution - délibération du 23/02/2023 -
 Régularisation des amortissements suivie aux fusions des trésoreries en SGC - délibération du 12/12/2024 -

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 49

- dont suppléés : 0

Représentés : 10

Votants : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Thierry CARRÈRE, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-024 : ADMINISTRATION GENERALE

Budget général. Compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.5211-1 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget général « CC Nord Est Béarn » ;

Vu la délibération n° D-2025-023 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget général « CC Nord Est Béarn » dont les résultats globaux peuvent être présentés comme suit :

Résultat du compte administratif 2024						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		6 625 204,18	-16 017,89		-16 017,89	6 625 204,18
Opérations de l'exercice	18 703 652,17	20 039 486,89	4 577 250,83	3 207 036,43	23 280 903,00	23 246 523,32
TOTAUX	18 703 652,17	26 664 691,07	4 593 268,72	3 207 036,43	23 296 920,89	29 871 727,50
Résultats de clôture		7 961 038,90	1 386 232,29			6 574 806,61
Restes à réaliser			3 326 643,89	627 724,03	2 698 919,86	
TOTAUX CUMULES	18 703 652,17	26 664 691,07	7 919 912,61	3 834 760,46	25 995 840,75	29 871 727,50
RESULTATS DEFINITIFS		7 961 038,90	4 085 152,15			3 875 886,75

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget général « CC Nord Est Béarn ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Budget Général - Etat des restes à réaliser 2024

Dépenses d'investissement

Opération	Article	Objet de la dépense	Tiers	Justificatif	Montant du reste à réaliser
10	4581	Anci tranche 2 plantation haies bocagères	Espaces naturels d'échelle	Convention d'application 2021-2022 - Engagement 6732	13 952,84 €
10	4581	Fourniture plants - Programme plantation de haies	NAUVEAUX PÉPINNÉS	Devis 20/08/2019 - Engagement 6188	10 592,98 €
26	2313	Rampe en échelle pour intérieur suite au travail extérieur	ARBO LEAK	Marché n° 2024-ENV-1 - Engagement 6854	44 355,48 €
25	21318	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES DEUX PATIOS - SMA BURGOS	LACABANNE SAS	Devis n°DZ0208317 - Engagement 5713	2 058,00 €
25	23177	INSTALLATION CHAUDIERE + ADDUCSEUR D'EAU - SMA M	BEAUVOUESTE CHRISTIAN	Devis n°2024-25 - Engagement 5309	11 705,95 €
25	21352	REEMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCINDE - NAR	3CSI	Devis n°2024-24 A - Engagement 6535	6 294,00 €
25	2313	PERGOLA ALAMES + STORE ENROULEUR + P.E.J	C.D.M	BC_W00000001012 - Engagement 6861	3 272,40 €
25	2051	MDE Réalisation de la SMA	M&M ARCHITECTES	Devis n°CD006322 - Engagement 6848	21 752,81 €
31	21838	Ordinateur portable MARTINE Elocia	CYBERTECH COMPUTER	Marché n° 2024-AST-3 - Engagement 7153	47 779,20 €
31	21838	Table ping pong	DECATHLON FRANCE	BC_W00000001369 - Engagement 7060	859,90 €
31	21848	ACHAT MOBILIER P.E.J	DISAP DIRECT	BC_W00000001401 - Engagement 7080	424,30 €
34	23115	MC REFONTE DU FLORUSS	BUREAU ETUDE SOULANE - HOUCASTAGNE Philippe	BC_W00000001233 - Engagement 6972	2 804,90 €
34	20422	AIDE A L'IMMOBILIER SALASOK PARDON	M.U. AMMO	Marché n° 2022/2022-1-EC01-2 - Engagement 4023	8 448,00 €
38	2031	IDE Réaménagement espaces p	D UNE VILLE A L AUTRE	Délibération 11-2024-084 - Engagement 7134	50 000,00 €
45	2022	MODIFICATION PLU SAINT-GASTIN	AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE	Marché n° 2024-PV01-1 - Engagement 6836	12 600,00 €
45	2012	REVISION PLUMIRLAS - 2024 [30 demi-journées]	AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE	Convention du 14 NOVEMBRE 2019 - Engagement 6520	532,00 €
46	21738	Posse de deux piezomètres bassin écrêteur de Bures	INSESO, SARL	Convention du 12 Janvier 2018 - Engagement 5937	7 774,00 €
46	2031	Réalisation de diagnostics	ANETEAU	Devis 24/04/2016 - Engagement 6775	3 816,00 €
48	21735	REEMPLACEMENT PORTE D'ENTREE ET VITRAGES SUITE A VVA	MIROITERIE MIRALAYER	Marché n° 2024-ENV-2 - Engagement 6865	4 908,00 €
48	2313	MANDAT POUR REALISATION MAISON PLURIPROFESSIONNELLE	SEPA	BC_W00000001049 - Engagement 6723	7 484,68 €
49	2313	M.Q CONSTRUCTION MAISON	M&M ARCHITECTES	Convention de mandat - Engagement 3010	17 298,95 €
49	2313	CT CONSTRUCTION MSP AS	SOCOTEC CONSTRUCTION	Marché n° 2022/2022-16254 - Engagement 4715	48 980,66 €
49	2313	COORDINATION CONSTRUCTION	CLYPEC SPS	Marché n° 2024-ENV-2 - Engagement 6865	7 710,37 €
49	2313	HSP Soumoulou	PEYRORGUE JEAN BERNARD	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement 5610	2 411,51 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	JAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6545	11 618,91 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	NOVEL EC	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6568	182 745,95 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	EPCC	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6559	322 867,71 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	ESTAC	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6718	90 785,28 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	PASQUET ENTREPRISE	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6720	191 388,86 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	NOVEL EC	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6721	65 552,05 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	SGBEBAT	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6722	257 128,34 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	ENERGY MENUISERIES	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6860	162 000,00 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	OLIVEIRA ROSEL	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6837	150 780,00 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	JSE	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6832	188 000,00 €
49	2313	Construction MSP Soumoulou	PYRENERGIES SITE	Marché n°2024-SOL-1 - Engagement Engagement 6833	169 012,92 €
					377 636,20 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 064-200067296-20250410-D_2025_024-BF



NORD
BEAR

48	2313	Construction MSF Soumoulou	SOLS PRESTIGE 33	Marché n°2024SOL-1 - Engagement Engagement 6838
49	2313	Construction MSF Soumoulou	ERB MARTIGAY	Marché n°2024SOL-1 - Engagement Engagement 6837
49	2313	Construction MSF Soumoulou.	LORENZI	Marché n°2024SOL-1 - Engagement Engagement 6838
49	2313	Réseau dentaire électrofré	ENEDIS	Dévis n°FD2022R07DOW7202 - Engagement 7088
49	2313	COORDINATEUR EXTENSION	ASSISTANCE ET COORDINATION	Marché n°2022/2021-ST-05 - Engagement 4028
50	2315	Travaux de réno de l'EP sur ZA	TERTOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES	Marché n°2022/2021-ST-05 - Engagement 6839
52	2315	Travaux de réno de l"EP sur ZA	TERTOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES	BCE W0000000164 - Engagement 6839
52	2031	RECONSTRUCTION EU MORTLAAS - Deg amiantante	AGENCE DIAGNOSTICS DCF EXPERTISES	BCE W0000000164 - Engagement 6839
53	2031	RECONSTRUCTION EU MORTLAAS - CT	SOCOTEC CONSTRUCTION	Dévis - Engagement 4505
53	2031	RECONSTRUCTION EU MORTLAAS - SPS	LABRUYERE EXPERTISES	Dévis - Engagement 4507
53	2031	RECONSTRUCTION EU MORTLAAS - MOE	MAM ARCHITECTES	Dévis - Engagement 4508
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	AUDESMANITAGE	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7120
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	COLAS BEARN	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7121
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	PEES	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7122
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	SPE SAS	Marché n°2022/2022-ST-1 - Engagement
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	SUBEBAT	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7123
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	ENERGY MENUISERIES	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7124
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	OLIVEIRA ROGEL	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7125
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	LABAIGA MENUISERIE SAS	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7126
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	POLIMIRAU PAU SURL	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7127
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	NOVEL EC	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7128
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	LORENZI	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7129
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	BUSO PATRICK	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7130
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	GALLART	Marché n°2024EU-J-1 - Engagement 7132
53	2313	Reconstruction de l'Espace Jeunes	FIDSEA 64	Délivrance D-2024-058 - Engagement 6861
N1	20422	SUBVENTION CREATION ZONES DE COLLECTE DECHETS VENA	PGP SARL	EC W00000001255 - Engagement 6843
N1	2121	FURNITURE DE MURIER PLATANE - SMA GER	PGP SARL	EC W00000001255 - Engagement 6844
N1	2121	FURNITURE DE MURIER PLATANE - SNA BURS	TERED SARL	Dévis 24-180 - Engagement 6845
N1	2051	Procédure de déclassement ISDI du Scouculo	PGP SARL	Dévis n°2024-10.051 - Engagement 6858
N1	2121	REMISE EN ETAT DU SIÈGE + PLANTATION	TRIBOFILM	Dévis 2024-1114-0788 - Engagement 7087
N1	2051	ACHAT LOGICIEL GIAO - SERVICE TECHNIQUE	SEPA	Délibération D-2025-073 - Engagement 5434
N1	261	SOUSCRIPTION AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL		TOTAL 3 328 643 33 €

Recettes d'investissement

Opération	Article	Objet de la recettes	Tiers	Justificatif	Montant du versement à verser
10	4682	Subvention régionale faits bougées solde	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Condamnation 2022/21784/SC20 - engagement 28	54 400,00 €
25	1313	Solde subvention MAPA ECL AIRABES CUISINES SB + MOBILIER KITCHEN	CARSAT Aquitaine	Convention 868 - engagement 56	10 690,00 €
34	1326	Subvention départementale et fonds pour secteur Outre-mer Gabas	Conseil départemental	Arrête 2020-35/2019-05883 - Engagement 13	5 588,51 €
49	1312	Subvention à la région Nouvelle Aquitaine de santé Soumoulou	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	ARRÊTE A1 TRIBUTIF 257/15520 - Engagement 58	100 000,00 €
49	1313	Subvention départementale Mission de santé Soumoulou	Conseil départemental	Convention cadre de financement - Engagement 65	237 000,00 €
49	1313	DSIL Maison de santé Soumoulou	Etat	ARRÊTE A1 TRIBUTIF 20125-64-80 - Engagement 77	188 000,00 €
55	1321	DETR Reconstruction de l'Espace Jeunes	Etat	ARRÊTE DE SUBVENTION - Engagement 68	50 965,00 €
TOTAL					627 724,03 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-200067296-20250410-D_2025_024-BF

Fait à MORLÀS le 20/01/2025

Le Président, Thierry CARRERE

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "DU NORD EST BEARN" in the center, surrounded by a decorative border.

V - ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES :

Pour : 59

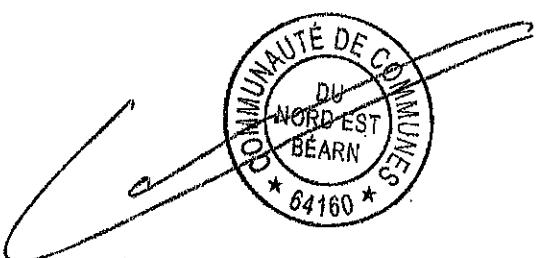
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président (1),
A Morlaàs, le 10/04/2025Délibéré par l'assemblée le conseil communautaire (2), réunie en session Ordinaire
A Morlaàs, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil communautaire (2),(3),



Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morlaàs, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante ; du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



1

Note de présentation brève et synthétique

Compte administratif 2024 de la communauté de communes du Nord Est Béarn

Le contexte d'exécution du budget 2024

Rappel orientations budgétaires de la mandature :

- Rationaliser le fonctionnement pour pouvoir offrir des services publics de qualité avec un coût optimisé et une fiscalité maîtrisée
- Dégager de la capacité à investir, tout en projetant un programme adapté aux besoins du territoire. Une ambition qui doit rester entendable et dans le respect des seuils prudentiels en matière d'endettement
- Maintenir des points de vigilance et ne pas entamer les marges d'épargne pour pouvoir faire face à l'imprévu, notamment dans le contexte actuel

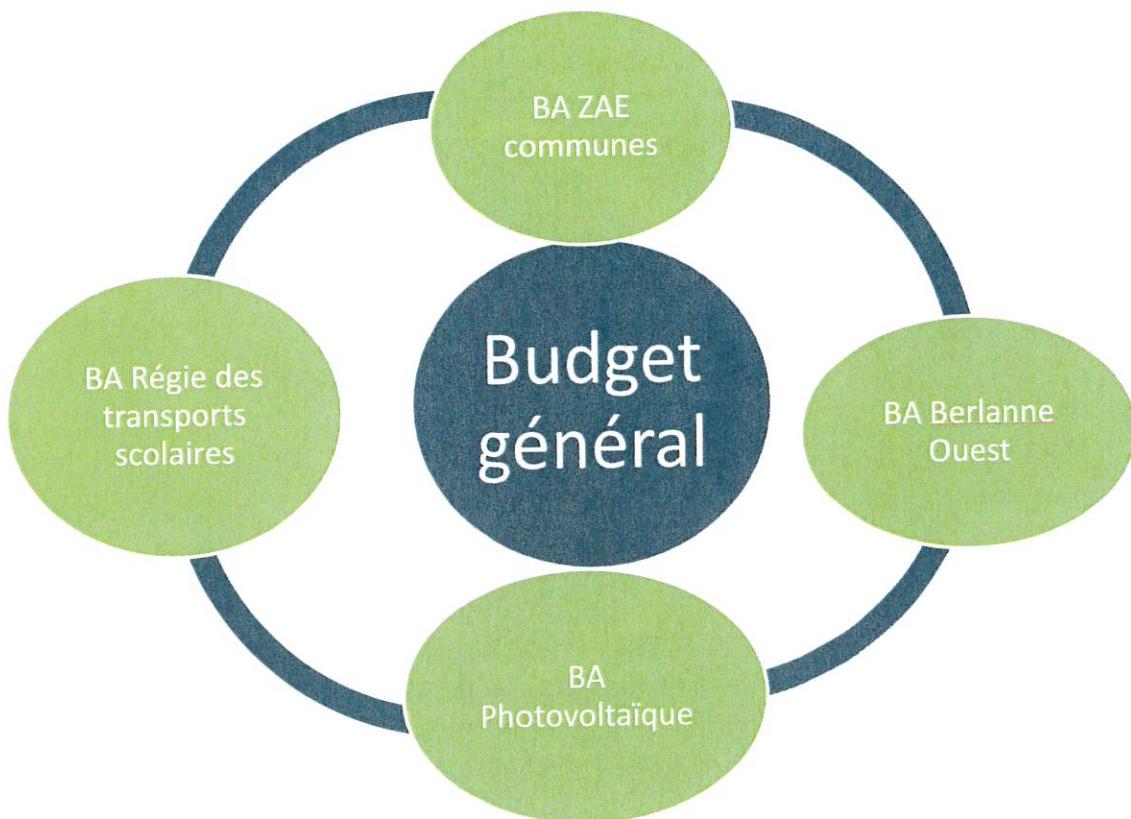
Pour bâtir ces orientations budgétaires et la prospective sur la mandature, les priorités suivantes ont été déclinées :

- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'action sociale en pérennisant les structures et services actuels tout en favorisant le développement de nouveaux projets répondant aux besoins de la population dans ce domaine
- Faire du Nord Est Béarn un espace propice à l'entreprenariat
- Penser et mettre en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique pour un territoire résilient face au changement climatique
- Participer à une offre de service sportive et culturelle de proximité
- Structurer l'organisation interne tant en termes de méthodologie que d'outils performants

2

La structure du compte administratif 2024

La communauté de communes affiche 4 budgets annexes (dont un autonome) au côté du budget général :

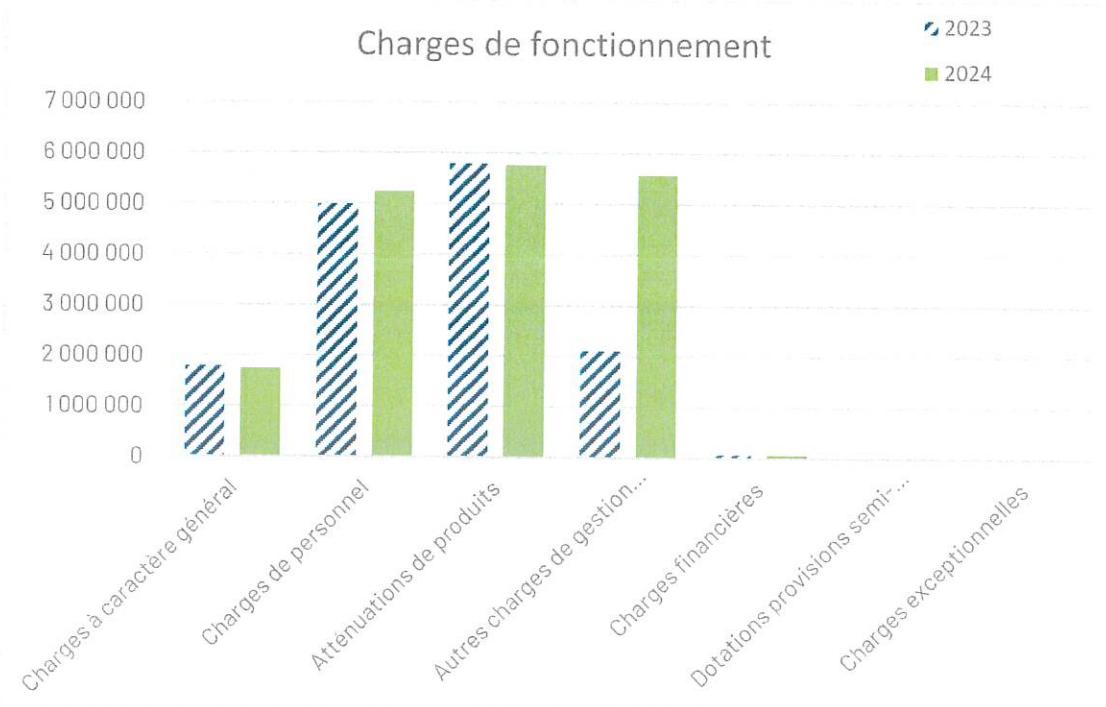


L'analyse se focalise dans un premier temps sur le budget général avant d'offrir une vue consolidée et une présentation des budgets annexes.

La section de fonctionnement

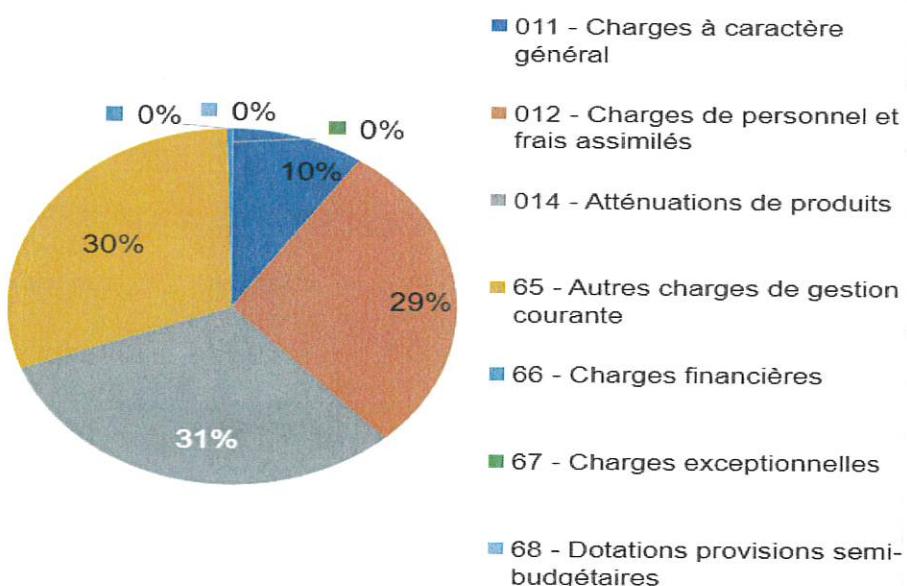
La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent au global 18 419 495,26 €, contre 14 817 298,50 € l'an dernier. La hausse est donc de + 24,3 % sur l'exercice.



3

Répartition par chapitre des dépenses réelles de fonctionnement



Le poids des atténuations de produits, premier chapitre de dépenses de la collectivité, continue de diminuer légèrement dans le total des dépenses, ce chapitre a connu une diminution, de 43 K€ et -8% en volume (baisse des restitutions de dégrèvements fiscaux)

La plus forte évolution en volume concerne les autres charges de gestion courante hors retraitements (chapitre 65), à + 3 461 K€. L'origine est multiple et concerne principalement l'intégration du budget des ordures ménagères dans le budget général pour une contribution de 3 369 K€ au SIECTOM en 2024. Il faut noter également la prise en charge partielle du déficit de Berlanne Ouest pour 353 087,06€

Les charges à caractère général connaissent une baisse de -2,4%

Les dépenses de personnel progressent de 5 %

On note par ailleurs une baisse :

- Des intérêts d'emprunts (-8,2 K€)
- Des charges des atténuations de produit (-0,7 K€)

Contributions (65548)			
	CA 2024	BP 2024	CA 2023
SM Val d'adour PETR			
SM Tourisme Nord Béarn	151 291,00	174 000,00	128 862,00
SMGP	33 783,90	45 000,00	30 135,05
GEMAPI	337143,3	347811	337480,71
SMAA	50 332,16	51 000,00	50 669,57
SM Gabas	46 228,14	56 228,00	46 228,14
SM bassin versant des luys	110 583,00	110 583,00	110 583,00
SM Bassin du Gave	130 000,00	130 000,00	130 000,00
SM ZAEI Garlin	42 750,00	47 500,00	47 502,00
La Fibre 64	19 961,22	21 980,00	14 950,85
Aéroport	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Pôle métropolitain du Pays de Béarn	43 074,40	43 500,00	40 276,35
SIECTOM	3 368 994,20	3 526 000,00	
TOTAL	4 026 998,02	4 235 771,00	629 206,96

Subventions aux associations	CA 2023	CA 2024
Adm.	0,00	20 500,00
Services à la population	134 771,00	136 882,00
dont enseignement musical	82 121,00	81 692,00
dont aide à la formation	44 340,00	42 000,00
dont subvention événementiel	8 310,00	13 190,00
Développement économique et attractivité	10 639,00	14 572,00
dont commerce/artisanat	6 120,00	
dont agriculture	3 222,00	12 772,00
dont tourisme		1 800,00
Solidarités territoriales	229 780,67	191 617,74
dont France Rénov	179 284,67	145 827,74
dont associations à vocation sociale	50 496,00	45 790,00
Total	375 190,67	383 571,74

Les charges à caractère général (011) connaissent également une légère baisse (-2,4 %).

Les baisses viennent notamment de :

- Petite enfance : (-2,5% 2023/2024). Pour les crèches : le budget de 393 K€ a été réalisé à 89 % soit 350 K€. Un retour à la normale pour le fonctionnement de la fabrication des repas à SMA Nousty, moins de réparation sur l'électroménager, temps d'analyse des pratiques renforcés. Cependant une poursuite de l'inflation sur denrées alimentaires (+17%) et sur les autres produits (couches, produits d'entretien) vient atténuer cette baisse (ainsi que la rénovation sur le sol de la cuisine à la SMA de Pontacq)
- Développement économique : (-14% 2023/2024) qui peut s'expliquer par une baisse des coûts ainsi que la fin du FISAC.
- Culture et sport : (-24% 2023/2024) avec un niveau de consommation des crédits de 62,1% pour la culture. L'exercice a été marqué par le choix quant au scénario de déploiement du projet culturel (dont étude finalisée en 2023), au niveau des actions culturelles(art. 6288)3,8K€ pour la réalisation de 7 animations/spectacles différents. En ce qui concerne les piscines, un taux de réalisation de 92,4 % d'un budget de 92 K€ soit 85 K€. En 2024, nouvelle proposition avec la location de structure de jeux (1,6K€) et la fourniture d'un snack, vandalisme à la piscine de Pontacq et augmentation des coûts de chauffage remboursé à la Mairie de Pontacq (29 à 35K€ soit +20%)

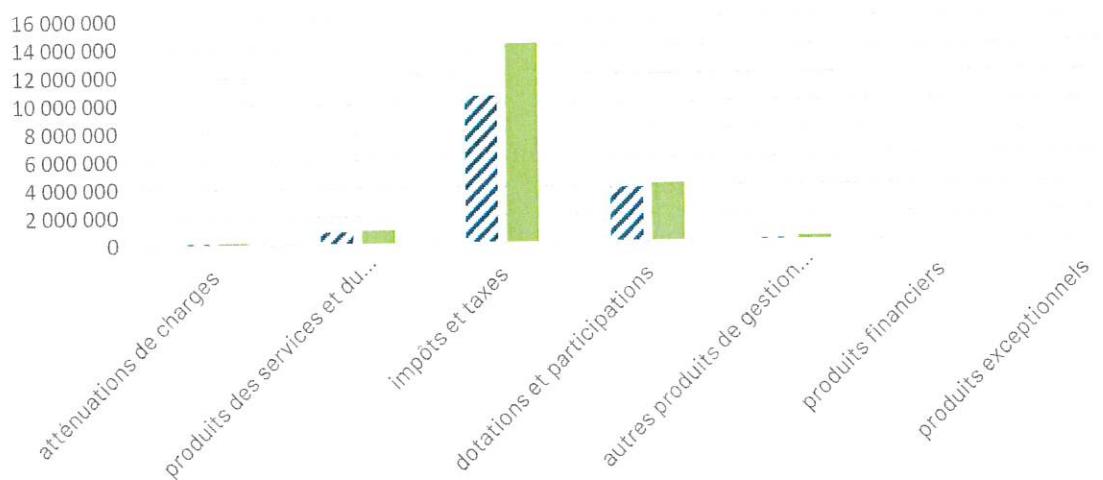
5

Les dépenses de personnel (012) progressent de 5 %. L'année 2024 a été marquée par :

- 5 points d'indices supplémentaires et le versement de la prime « pouvoir d'achat »
- La suppression de la GIPA (garantie individuelle du Pouvoir d'achat)
- Versement d'un capital décès
- Versement d'ARE
- **Service Technique** : 1ETP supplémentaire sur année pleine
- **Jeunesse** : absence pour disponibilité de 2 Directeurs ALSH remplacés par des contractuels
- **Petite Enfance** : un emploi supplémentaire sur le service remplacement renfort
- **Culture et Sport** : disponibilité non remplacée d'un agent
- **Aménagement & Dev. Durable** : accroissement temporaire 0,5 ETP 6 mois
- **Solidarités territoriales** : Création de l'emploi d'animateur/coordinateur du CLS

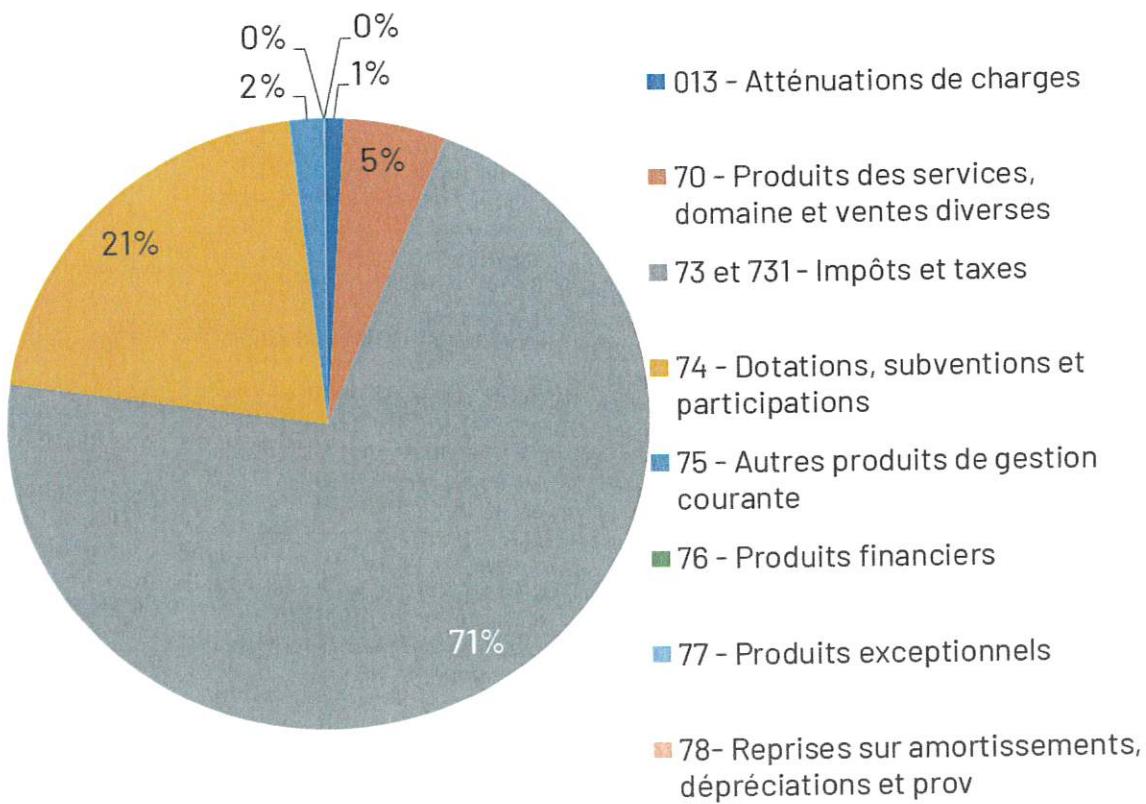
Produits de fonctionnement

2023 2024



6

Répartition par chapitre des recettes réelles de fonctionnement



Les produits réels de fonctionnement atteignent au global 20 012 149,16€, contre 15 860 073,92€ l'an dernier. La hausse est donc de +26,2 % sur l'exercice.

Cette hausse vient principalement de l'intégration de la TEOM dans le budget général.

Les taux d'imposition sont restés stables sur l'exercice :

TAXE	2022	2023
Foncier bâti	2,02 %	2,02 %
Foncier non bâti	7,03 %	7,03 %
Habitation résidences secondaires	11,10 %	11,10 %
Cotisation foncière des entreprises	29,38 %	29,38 %

Chapitre en progression de 33,7 % par rapport à 2023 du fait principalement de l'intégration de la TEOM au budget général

7

- En 2024, la fiscalité ménages a bénéficié d'une revalorisation forfaitaire des bases de 3,9%. On constate un recul physique des bases de -4,6% sur la TH sur les résidences secondaires et de -0,4% sur le non bâti ainsi qu'une croissance de 1,7% sur le foncier bâti
- En matière de fiscalité entreprises, la dynamique vient de la CFE avec une progression des bases de 5,4% en 2024 soit + 102,5K€ et des IFER (+ 16 % soit + 17 K€) quand la TASCOM est presque revenu au niveau du 2022 (PM : -10k€ en 2023)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Structure
TH	5 213 249	5 303 919	223 578	237 401	310 746	307 874	2,9%
FB	639 574	654 595	657 197	695 968	752 737	795 373	7,6%
FNB	123 206	124 764	125 226	129 500	138 408	143 235	1,4%
TAFNB	32 199	32 887	33 997	35 571	37 979	37 052	0,4%
Compensations fiscales ménages (chap 74)	300 235	318 989	11 349	11 739	256	286	0,0%
Impôts ménages larges	6 308 463	6 435 154	1 051 347	1 110 179	1 240 126	1 283 820	12,3%
CFE	1 734 047	1 817 071	1 679 225	1 746 535	1 898 110	2 000 598	19,2%
CVAE	747 913	775 890	802 717	835 678			0,0%
IFER	70 948	78 971	85 046	92 647	101 593	118 576	1,1%
TASCOM	141 230	177 881	182 971	194 840	184 737	193 047	1,8%
Compensations CFE/CVAE (chap 74)	73 219	78 029	251 672	268 316	321 608		0,0%
Impôts entreprises larges	2 767 357	2 927 842	3 001 631	3 138 016	2 506 048	2 312 221	22,1%
Rôles supplémentaires	37 015	37 314	49 124	80 287	17 498	38 542	0,4%
Produit TVA transférée pour la suppression de la TH			5 223 164	5 733 057	5 884 915	5 883 188	56,3%
Produit TVA transférée pour la suppression de la CVAE					927 775	927 480	8,9%
Produit fiscal large	9 112 835	9 400 310	9 325 286	10 061 539	10 576 362	10 445 251	100,0%

Détermination du reliquat 2023 de la TAXE GEMAPI

Section de fonctionnement - Dépenses		Section d'investissement - Dépenses	
		CA 2024	BP 2024
Entretien des bassins écrêteurs de crues		7329,52	13 600,00
Adhésion Institution Adour		300,00	300,00
Contribution Syndicat mixte Adour Amont		50 332,16	51 000,00
Contribution Syndicat des Bassins Versants du Gabas, du Louts et du Bahus		46 228,14	56 228,00
Contribution Syndicat du Bassin Versant des Luys		110 583,00	110 583,00
Contribution Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau		130 000,00	130 000,00
Suivi du piezomètre Buros		0,00	1800,00
SAGE Adour Amont		0,00	1016,00
RH Gemapi		24 000,00	24 000,00
TOTAL dépenses de fonctionnement		368 772,82	388 527,00
Section de fonctionnement - Recettes		Section d'investissement - Recettes	
		CA 2024	BP 2024
Reprise résultat antérieur		42 691,23	42 691,23
Taxe GEMAPI		397 106,00	394 985,00
RELIQUAT 2024		56 429,90	

Au niveau de la dotation globale de fonctionnement (1346 K€), on note une légère hausse de la Dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation baisse tous les ans dans la mesure où elle sert à financer les évolutions internes au sein de l'enveloppe DGF du bloc communal

On retrouve dans ce chapitre les différentes aides de l'Etat et la Région pour : la plateforme de rénovation énergétique, le CLS, le poste de PVD et le poste de conseiller numérique

A noter les aides du Département pour : le RPE, le menu CCNEB, les pelouses et l'accueil spécifique en crèche

14 880€ de DGD perçus cette année pour le PLUi en cours

L'article 6419 intègre les indemnités journalières liées aux arrêts maladie et congés maternité. Il atténue donc, pour partie, la hausse du coût du personnel lié aux remplacements. Est également inclus le remboursement du Centre de Gestion au titre du détachement du représentant syndical pour 36 K€

A l'article 6479 changement imputation comptable des chèques de table (de mai à décembre 2024)

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.

La dynamique des produits s'explique donc principalement par le chapitre des dotations et participations qui a augmenté de 270,3 K€

Les recettes perçues auprès des familles fréquentant les ALSH et EJ (chapitre 70) ont augmenté de 28% pour atteindre 489 K€ suite à la mise en place de la nouvelle politique tarifaire et l'ouverture de l'ALSH de GER

Légère baisse des recettes pour les crèches (379K€) et pour le portage (83K€)

Au niveau des remboursements de frais :

- Sur le personnel : refacturation à la régie TS de la mise à disposition du directeur (11K€), aux EPCI concernées pour le CLS (1237€) et à la commune de Morlaàs pour la mise à disposition d'un agent (4623€)
- Autres frais : principalement la participation des EPCI extérieurs à France Rénov + remboursement TEOM par locataires

Pour les autres produits de la gestion courante (chapitre 75), on peut aussi noter des recettes dues à des sinistres remboursés (SMA Nousty 47,7K€ et Théâtre de Verdure 31K€) et à un remboursement de trop perçu du SIECTOM datant de 2021(92K€)

Présentation globale de la section de fonctionnement

Dépenses	CA 2024	BP 2024	CA 2023
011 - Charges à caractère général	1 750 918,51	2 427 723,00	1 793 541,19
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 243 882,31	5 904 337,00	4 993 833,84
014 - Atténuations de produits	5 770 113,33	5 891 147,00	5 813 518,73
65 - Autres charges de gestion courante	5 578 320,44	6 049 882,18	2 115 413,45
66 - Charges financières	65 755,13	70 300,00	73 973,86
67 - Charges exceptionnelles	1 718,80	5 000,00	12 670,19
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	10 786,74	10 800,00	14 347,24
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 419 495,26	20 359 189,18	14 817 298,50
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	5 001 098,33	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	284 156,91	358 920,00	249 915,98
Total des opérations d'ordre	284 156,91	5 360 018,33	249 915,98
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A)	18 703 652,17	25 719 207,51	15 067 214,48
Recettes	CA 2024	BP 2024	CA 2023
013 - Atténuations de charges	193 403,43	110 000,00	173 294,82
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 024 094,90	970 395,00	926 470,24
73 - Impôts et taxes	14 250 756,68	14 096 831,00	10 660 476,68
74 - Dotations, subventions et participations	4 189 405,20	3 685 582,00	3 919 075,31
75 - Autres produits de gestion courante	344 349,07	197 918,00	170 778,27
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	3 264,58	0,00	9 978,60
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	6 875,30	5 850,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 012 149,16	19 066 576,00	15 860 073,92
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 337,73	27 427,33	14 04,23
Total des opérations d'ordre	27 337,73	27 427,33	14 04,23
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (B)	20 039 486,89	19 094 003,33	15 861 478,15
RESULTAT DE L'EXERCICE (B) - (A)	1 335 834,72	- 6 625 204,18	794 263,67
+ 002 - Excédent de fonctionnement n-1 reporté	6 625 204,18	6 625 204,18	5 631 552,61
=RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE (EN FONCTIONNEMENT)	7 961 038,90	0,00	6 425 816,28

Les soldes d'épargne

	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	14 607 598	14 207 803	15 436 444	15 850 095	20 008 885
- Charges de fonctionnement courant	12 645 803	12 914 924	13 790 933	14 730 654	18 352 021
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 961 795	1 292 879	1 645 510	1 119 441	1 656 863
+ Solde exceptionnel large	-83 748	-176 008	19 849	-3 092	-1 354
= produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	28 034	27 460	94 357	9 579	365
+ charges exceptionnelles larges	111 782	203 468	74 508	12 670	1 719
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 878 046	1 116 871	1 665 359	1 116 349	1 655 509
- Intérêts	98 491	90 311	81 879	73 974	65 755
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 779 555	1 026 560	1 583 480	1 042 375	1 589 754
- Capital long terme	261 767	261 041	251 977	252 436	259 985
= EPARGNE NETTE (EN)	1 517 788	768 741	1 331 503	789 940	1 329 769

Sans retraitements comptables, l'excédent brut courant, qui mesure le solde intermédiaire dégagé à l'issue des opérations de gestion récurrentes a augmenté de 537 K€ (dû à une baisse dans plusieurs chapitres de dépenses et une hausse dans plusieurs chapitres de recettes).

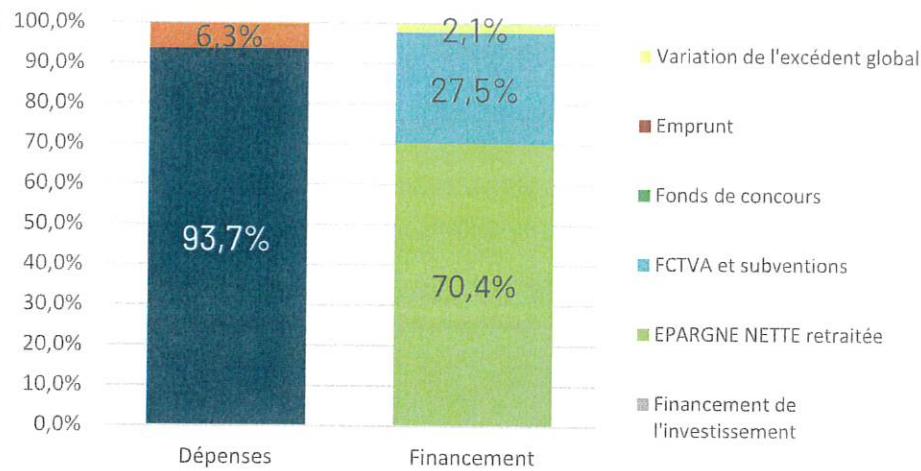
Après prise en compte d'un faible solde exceptionnel et du remboursement de la dette, de 325,7 K€ (intérêts + capital), l'épargne nette atteint 1329,8 K€ (1682,9 K€ en effectuant les retraitements, donc en retirant le chapitre 002 et 77 pour les recettes, et les chapitres 66, 67 et la subvention d'équilibre au déficit du budget Berlanne-Ouest). Cette somme correspond aux recettes de fonctionnement disponibles pour autofinancer des dépenses d'équipement et/ou accroître le fonds de roulement.

La section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Opération cpt de tiers 10 - HAIES BOCAGERES	123 992,84	23 286,00	54 466,42	0,00
Opération régularisation antérieur 11			42 564,70	42 564,69
Opération 12 - Halles Soumoulou	113 300,00	113 300,00	113 300,00	113 300,00
Opération 25 - TRAVAUX BATIMENT	384 387,31	115 504,26	54 042,00	32 529,74
Opération 31 - ACQUISITION MATERIEL	187 288,32	94 259,54		
Opération 34 - ECONOMIE	229 264,20	107 370,60	19 990,61	17 499,00
Opération 38 - ETUDES	43 304,00	27 548,00	10 500,00	34 704,00
Opération 45 - PLANIFICATION PLUI	181 792,00	84 149,00	0,00	0,00
Opération 46 - GEMAPI	54 280,00	16 125,80	0,00	0,00
Opération 47 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	303 120,00	3 120,00		
Opération 48 - PISCINES	35 500,00	15 901,84	0,00	0,00
Opération 49 - MSP SOUMOULOU	3 046 816,83	789 415,03	962 250,00	172 000,00
Opération 50 - EXTENSION DU SIEGE	330 489,33	237 615,17	99 574,40	99 674,40
Opération 51 - HABITAT	55 000,00	54 510,10		
Opération 52 - REQUALIFICATION ZA BERLANNE	417 000,00	33 929,18	30 000,00	0,00
Opération 53 - RECONSTRUCTION EJ MORLAAS	836 039,44	10 689,11	163 200,00	0,00
Opération 54 - SIGNALTIQUE	100 000,00	90 152,40		
Chapitre 204 - Subventions CIS Lembeye	60 000,00	59 783,00		
Chapitre 204 - Subventions à Office 64 pour construction EHPAD	72 000,00	72 000,00		
2111 - Terrains nus			0,00	1843,22
2188 - Autres immobilisations corporelles	100 000,00			
2312 - Théâtre de verdure (agencement de terrain)	55 000,00			
2313 - Constructions	88 000,00	0,00		
2314 - Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00		
2031 - Frais d'études		3 176,53		
20421 - Subvention chasse (bien mobiliers, matériels)	8 000,00			
20422 - Subvention d'équilibre op cpt de tiers -régularisation	44 564,70	42 564,69	0,00	4 000,00
Concession et droits similaires "site internet"	50 000,00			
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	6 919 138,97	1994 400,05	1549 888,13	518 115,05
Remboursement du capital de la dette	262 000,00	259 985,09		
Numérique : avance remboursable	24 130,00	17 758,52		
Participations SEPA	5 215,50			
165 - dépôts et cautionnements reçus				700,00
1321 - Reversement FISAC	60 000,00	16 033,64		
1323 - Département		10 500,00		
Dépenses imprévues				
Report d'investissement N-1	16 017,89	16 017,89		
FCTVA - toutes opérations			387 671,00	127 596,82
Taxe d'aménagement			0,00	1320,17
1328 - Autres (annulation subvention pour réimputation en subv transférable)				
27631 - Etats et établissement				
27 - remboursement avances BA				1798,75
271 - titres immobilisées (droit de propriété)				1977,26
272 - Titres immobilisés (droit de créance)				381,12
275 - Dépôts et cautionnement versés				3 402,32
276341 - Communes membres du GFP				16 352,23
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				16 352,23
TOTAL DES OPERATIONS FINANCIERES	367 363,39	320 295,14	404 023,23	153 528,67
TOTAL DES OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENT	7 286 502,36	2 314 695,19	1953 911,36	671 643,72
Chap 041 - Opération patrimoniales	2 425 373,10	2 251 235,80	2 425 373,10	2 251 235,80
Chap 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	27 427,33	27 337,73	358 920,00	284 156,91
021 - Virement de la section de fonctionnement			5 001 098,33	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 452 800,43	2 278 573,53	7 785 381,43	2 535 392,71
TOTAL DES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 739 302,79	4 593 268,72	9 739 302,79	3 207 038,43

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 1 994 400 € en 2024 avec des recettes réelles de 518 115 €. Le financement de l'investissement a donc été assuré à près de 70 % par l'épargne nette.

Financement de l'investissement 2024

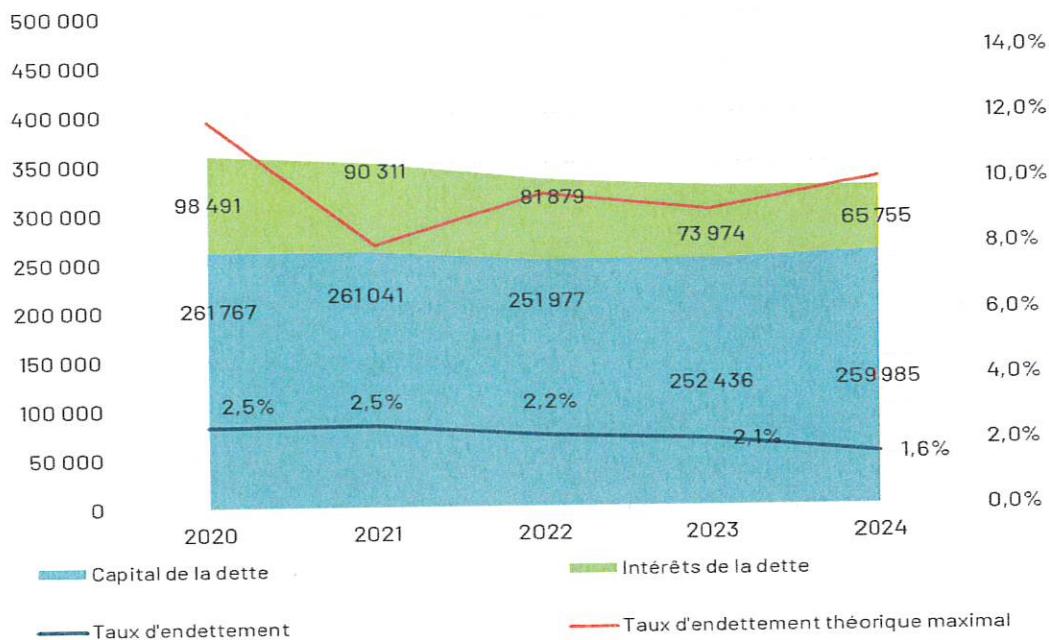


13

En dehors des opérations récurrentes d'entretien des bâtiments et d'acquisition de matériel, l'exercice 2024 a été marqué par la finalisation de l'extension du siège de Morlaàs, pour 237 615 € et les travaux de l'opération de construction de la MSP de Soumoulou, pour 789 415 €

L'endettement

Evolution de l'annuité de dette et du taux d'endettement



14

Le recul de l'annuité de dette se poursuit, avec une réduction de 0,2 % en 2024

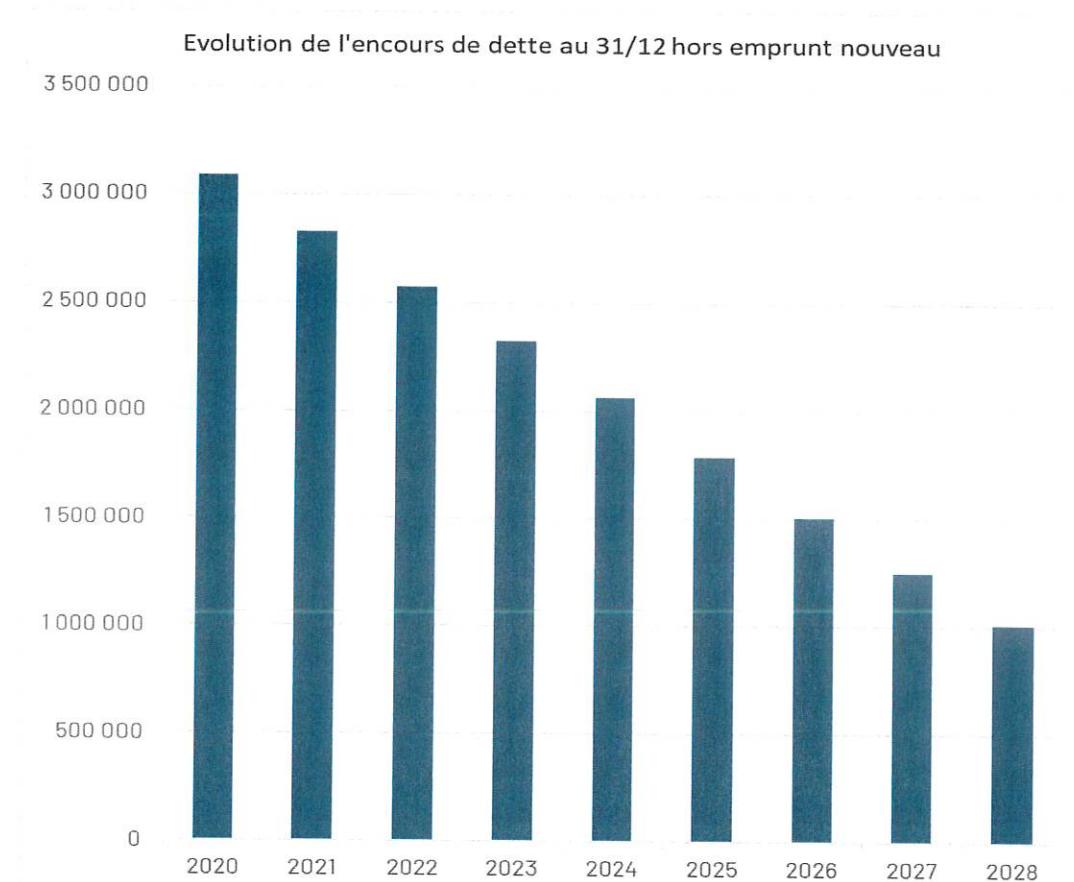
La baisse de l'annuité conjuguée à l'augmentation des produits de fonctionnement permet une amélioration du **taux d'endettement** (annuité rapportée au produit de fonctionnement) qui s'élève à 1,6 %.

Année	Capital	Intérêt	Total versement	Capital restant dû au 31
2019	339 651,22	113 161,85	452 813,07	3 349 954,46
2020	261 766,63	100 917,22	362 683,85	3 088 187,83
2021	261 040,57	92 814,11	353 854,68	2 827 147,26
2022	251 977,36	84 403,17	336 380,53	2 575 169,90
2023	252 435,58	76 584,29	329 019,87	2 322 734,32
2024	259 985,09	68 455,11	328 440,20	2 062 749,23
2025	274 202,36	60 172,93	334 375,29	1 788 546,87
2026	282 339,66	51 340,71	333 680,37	1 506 207,21
2027	253 419,63	42 696,80	296 116,43	1 252 787,58
2028	240 412,82	35 930,48	276 343,30	1 012 374,76

En l'absence de recours à l'emprunt, l'encours de dette de la communauté diminue chaque année pour atteindre 2 062 K€ au 31/12/2024.

Avec une capacité de désendettement à 1,1, la CCNEB est nettement en deçà du seuil prudentiel fixé à 10 ans.

L'analyse de la dette témoigne donc de l'absence de problématique en matière d'endettement. Tous les emprunts de la CCNEB sont actuellement à taux fixe et classé en A1 sur la charte Gissler.



La présentation consolidée

En plus de son budget général, la collectivité a 4 budgets annexes (dont un autonome) qui ont pour objet de suivre des services particuliers.

Par rapport à 2023, le budget annexe « Déchets ménagers et traitements assimilés » a été clôturé. Son fonctionnement et son investissement ont été directement intégrés dans le budget général.

Présentés de manière consolidée, les comptes administratifs des budgets de la collectivité (en prenant en compte le budget autonome) permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	9 584 112,26	5 461 146,80	3 326 643,89
RECETTES	9 584 112,26	3 866 385,22	627 724,03
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	28 113 620,86	19 842 021,27	
RECETTES	28 113 620,86	27 512 617,46	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	37 697 733,12	25 303 168,07	3 326 643,89

REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LEMBEYE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	635 503,68	47 498,24	
RECETTES	635 503,68	405 498,35	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	588 474,50	548 174,33	
RECETTES	588 474,50	251 183,38	

17

En fonctionnement :

Les dépenses sur le chapitre 011 sont stables, à noter toutefois une forte hausse de l'assurance de la flotte de bus et des frais de déplacement (régularisation 2023+2024)

La progression du chapitre 70 est surtout liée à la hausse des facturations aux ALSH de la CCNEB qui font appel à la Régie pour assurer une partie du transport lors de leurs sorties (70871). On retrouve également au 7084 le remboursement des remplacements du service de portage de repas

A noter : recette exceptionnelle (778) remboursement assurance bris de glace

La subvention 2024 de la Région s'est élevée à 199 K€

En investissement :

Le résultat de l'exercice est déficitaire, de 2293 €, réduisant légèrement l'excédent, qui atteint donc 358 K€

Cet excédent reste lié à la demande de la Région Nouvelle Aquitaine de financer par emprunt chaque acquisition d'autocars. Dès lors, l'amortissement, obligatoire, génère des recettes d'investissement qui ne sont jamais utilisées en raison de ce recours à l'emprunt. Cette opération comptable, qui génère une dépense de fonctionnement n'est par ailleurs pas prise en compte dans le cadre de la subvention régionale, d'où le déficit constaté en fonctionnement

Les services des deux collectivités travaillent au rééquilibrage de ce budget annexe car aucune disposition règlementaire ne permet le transfert de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement

Aucune dépense en investissement en dehors du remboursement du capital des emprunts, pour 47 498€ (et 4 416€ d'intérêts).

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	300 074,58	47 498,24	4 416,60	51 914,84	252 576,34
2025	252 576,34	48 128,52	3 786,32	51 914,84	204 447,82
2026	204 447,82	48 769,96	3 144,88	51 914,84	155 677,86
2027	155 677,86	49 422,76	2 492,08	51 914,84	106 255,10
2028	106 255,10	50 087,13	1 827,68	51 914,81	56 167,97
2029	56 167,97	27 799,05	1 151,44	28 950,49	28 368,92
2030	28 368,92	28 368,92	581,56	28 950,48	0,00

Budget Lotissement Berlanne Ouest

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	967 660,45	756 655,12	
RECETTES	967 660,45	150 456,67	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 342 698,37	525 489,59	
RECETTES	1 342 698,37	517 761,92	

En dépenses de fonctionnement, on retrouve uniquement 10 972,93 € de frais financiers des prêts long terme

En recettes de fonctionnement, la somme de **142 729 € HT** correspond à la **vente du lot 18 à 3 sociétés** pour l'installation des activités suivantes : SASU Pyrénées Evènements, une activité d'usinage et la société BPI CONCEPT spécialisée dans le prototypage industriel

La **prise en charge d'une partie du déficit** de la zone de Berlanne Ouest, par le budget général, a été mouvementée cette année à hauteur du déficit 2023, soit **353 087,06 €**

	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	267 926,67	56 921,34	10 972,93	67 894,27	211 005,33
2025	211 005,33	58 037,06	8 620,55	66 657,61	152 968,27
2026	152 968,27	59 205,54	6 215,40	65 420,94	93 762,73
2027	93 762,73	60 429,35	3 754,92	64 184,27	33 333,38
2028	33 333,38	33 333,38	1 236,67	34 570,05	0,00

En section d'investissement, la dépense réelle de 56 921,34 € correspond au remboursement du capital des deux prêts long terme, dont le tableau d'amortissement consolidé est présenté ci-dessus.

BUDGET ZAE COMMUNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	440 688	63 298,00	
RECETTES	440 688	55 910,97	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	465 236,72	60 034,69	
RECETTES	465 236,72	56 493,81	

19

En dépense réelle de fonctionnement, une seule écriture a été enregistrée pour le règlement d'une **étude de sol sur la zone de la Brane**

En recette, **cession du lot 2 de la Zone de la Brane** à Grains de sport pour **54,5 K€ HT**

Le produit de cette vente a été **reversé à la commune de Ger**, pour 54,5 K€ en d'investissement

Le **déficit cumulé du budget de 10 927,91 €** correspond à la somme du reste à charge de la Communauté de communes sur la division parcellaire de Pontacq (7,8 K€) et les études de sol faites sur Ger (3,2 K€). Lors de la clôture ou par anticipation, sera à prévoir à prévoir la prise en charge de ce déficit

Stock : 374 357,03 € au 31/12/2024

Lots encore en vente :

- **Lots 1, 10 et 12 sur Pontacq (8 927 m² au total)**
- **Lot 3 sur Ger (2 181 m²)**

PHOTOVOLTAIQUE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	53 157,77	426,72	
RECETTES	53 157,77	47 482,80	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	22 331,09	4 670,49	
RECETTES	22 331,09	22 487,28	

20

Pour le fonctionnement :

La seule dépense réelle en fonctionnement correspond au paiement de la **facture annuelle d'utilisation du réseau** de distribution d'électricité, pour 36,43 € ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les sociétés pour 286 €

L'électricité produite par les panneaux a permis **l'encaissement de 6 156,19 €.**

Après intégration des écritures d'amortissement des panneaux et des subventions perçues pour leur installation, la section est excédentaire de 1912,42 € sur l'exercice. Au global, l'excédent atteint 17 816,79 € sur cette section d'exploitation après inclusion du report 2023

Pour l'investissement :

Aucune dépense réelle n'a été mouvementée en 2024. Seuls les mouvements d'ordre ont été réalisés (amortissement de la subvention d'équipement du Conseil départemental en dépenses et des panneaux photovoltaïques en recettes)

Le résultat 2024 positif, de 3 921,34 € vient s'ajouter à l'excédent reporté de 43 134,74 € pour atteindre, au global sur cette section d'investissement, 47 056,08€

DÉPARTEMENT DES PUBLICATIONS A L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 10 avril 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-025 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget général. Affectation des résultats 2024

La détermination du résultat est égale à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la somme du résultat de gestion des services, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est assimilé à un autofinancement prévisionnel intitulé « résultat disponible de la section de fonctionnement ». Son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante.

Considérant que le compte administratif du budget général fait apparaître au 31 décembre 2024 les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	7 961 038.90 €
Déficit d'investissement	1 386 232.29 €
Restes à réaliser en recettes	627 724.03 €
Restes à réaliser en dépenses	3 326 643.89 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AFFECTE les résultats du compte administratif de l'année 2024 du budget général comme suit :

Résultat d'investissement reporté (art. 001) – déficit	1 386 232.29 €
Restes à réaliser en recettes	627 724.03 €
Restes à réaliser en dépenses	3 326 643.89 €
Affectation en réserve – section d'investissement (art. 1068) – recettes	4 085 152 .15 €
Résultat en fonctionnement (002) après couverture du besoin de financement de l'investissement (BFI) - Excédent	3 875 886.75 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOUP, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-026 : ADMINISTRATION GENERALE**Vote des taux des taxes directes locales 2025**

Il est proposé à l'assemblée de voter les taux suivants, identiques à ceux de 2024 :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produit fiscal 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 386 000	11,10 %	264 514
Cotisations Foncières Entreprises	7 010 000	29,38 %	2 059 538
Taxes Foncier Bâti	40 487 000	2,02 %	816 794
Taxes Foncier Non Bâti	2 069 000	7,03 %	145 428
			3 286 274

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions énoncées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE




FINANCES PUBLIQUES
 EPCI : **453 NORD-EST BEARN**
 DEPARTEMENT : **64**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE NAY-MORLAAS**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
 Repu en préfecture le 20/04/2025
 Public ID : **22 AVR. 2025**
 ID : 064-200067286-20250410-D-2025-026-BE
EDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024	Taux de référence pour 2025	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
Taxe foncière bâtie additionnelle	39 329 911	2,02		40 487 000	816 794	2,02	816 794
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 037 623	7,03		2 069 000	145 428	7,03	145 428
Taxe d'habitation additionnelle	2 768 441	11,10		2 386 000	264 514	11,10	264 514
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	6 795 127	29,38		7 010 000	2 059 538	29,38	2 059 538
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total de la fiscalité additionnelle					1 226 736	Total	3 286 274
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				2 059 538		
Total des CFE unique, de zone et éolienne							

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
	8	9
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisable pour le taux voté en 2025 (12)
		Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	0,140	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

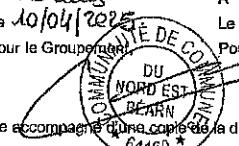
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
6 832 170	120 713	193 047	36 393	349 971	0	- 409 552	7 122 742

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
3 286 274		7 122 742		10 409 016

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

A PAU
 Le 26 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 M JEAN FRANCOIS ODRU

A Morlaas
 Le 10/04/2025
 Pour le Groupement
 DU NORD EST
 BEARN

 Pour la Préfecture



EPCI :

453 NORD-EST BEARN

DEPARTEMENT :

64

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE NAY-MORLAAS

FINANCES PUBLIQUES

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 à 1259 EPCI (2)
 Reçu en préfecture le 18/04/2025 à 1259 EPCI (2)
 ID : 064-200067295-20250410-D-2025-026-BI-
 2025
22 AVR. 2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydrauliques	0
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	862 332	c. Centrales photovoltaïques	17 462
c. Locaux industriels	13 000	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Logements sociaux	426	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie	3	b. Par la loi (terres agricoles)	487 730	f. Stations radioélectriques	93 764
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazieres et autres	9 487
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	5 898 966
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	1 181 232	b. TVA prév. (comp. CVAE)	933 184
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	11	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	144 675	a. Résidences secondaires et assimilées	2 386 000	6. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	189 652	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,73
d. Autres allocations	2 204	c. Bases dégravées hors locaux vacants	422 067	b. Taux maximum	>>>
d. Bases dégravées	0	d. Bases dégravées locaux vacants	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		7.5. RÉFORMES FISCALES	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDERÉS		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		a. Éoliennes et hydrauliques	0
Taux maximum :		b. Taux plafond de 2025		b. Centrales électriques	0
a. De droit commun	29,75	>>>		c. Centrales photovoltaïques	17 462
b. Dérogatoire	29,75	>>>		d. Centrales hydrauliques	0
c. Avec rattrapage		>>>		e. Transformateurs électriques	0
d. Avec capitalisation	29,89	>>>		f. Stations radioélectriques	93 764
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>		g. Installations gazieres et autres	9 487
Taux moyens pondérés :					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13				
b. En cas de changement de périmètre					
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		7.4. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Taxe foncière bâtie	1,013061	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :		a. Éoliennes et hydrauliques	0
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,012550	a. au niveau national		b. Centrales électriques	0
		b. au niveau de l'EPCI		c. Centrales photovoltaïques	17 462
		Taux maximum de la majoration spéciale		d. Centrales hydrauliques	0
		>>>		e. Transformateurs électriques	0
		>>>		f. Stations radioélectriques	93 764
		>>>		g. Installations gazieres et autres	9 487
		8. DIMINUTION SANS LIEN		5. RÉFORMES FISCALES	
		Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :		a. Éoliennes et hydrauliques	0
		a. ...la diminution sans lien a été appliquée		b. Centrales électriques	0
		b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		c. Centrales photovoltaïques	17 462
				d. Centrales hydrauliques	0
				e. Transformateurs électriques	0
				f. Stations radioélectriques	93 764
				g. Installations gazieres et autres	9 487
		Taux moyens de référence au niveau national :		5. RÉFORMES FISCALES	
		a. Taxe foncière bâtie		a. Éoliennes et hydrauliques	0
		b. Taxe foncière non bâtie		b. Centrales électriques	0
				c. Centrales photovoltaïques	17 462
				d. Centrales hydrauliques	0
				e. Transformateurs électriques	0
				f. Stations radioélectriques	93 764
				g. Installations gazieres et autres	9 487
		Taux moyens de référence au niveau national :		5. RÉFORMES FISCALES	
		a. Taxe foncière bâtie		a. Éoliennes et hydrauliques	0
		b. Taxe foncière non bâtie		b. Centrales électriques	0
				c. Centrales photovoltaïques	17 462
				d. Centrales hydrauliques	0
				e. Transformateurs électriques	0
				f. Stations radioélectriques	93 764
				g. Installations gazieres et autres	9 487



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maité POTIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-027 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote des taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025

Il est rappelé ci-après le classement en zonage appliqué sur le territoire communautaire en 2025 :

Zonage DGFIP	Service	% TEOM	Répartition
Secteur urbain	01 OM 1 fois/sem. porte à porte	100,00%	Morlaàs
	Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
	Verre porte à porte		
	Collecte des déchets verts		
	10 OM ts les 15 jrs porte à porte	72,92%	Barzun, Eslourenties-Daban, Espoey, Gamar, Limendous, Ouillon, Pontacq, Soumoulou
	Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
	Verre en apport volontaire		
	Nettoyage des points verre		
	20 OM 1 fois/sem. porte à porte	91,27%	Andoins, Buros, Lembeye, Saint Castin, Saint Jammes, Serres-Morlaàs
	Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
	Verre porte à porte		
	25 OM 1 fois/sem. porte à porte	81,00%	Anos, Bernadets, Maucor, Nousty
	Sélectif ts les 15 jrs porte en bac		
	Verre en apport volontaire		
	Nettoyage des points verre		
Secteur rural	30 OM ts les 15 jrs porte à porte	79,28%	Aast, Barinque, Bassillon-Vauzé, Costedaa-Lube-Boast, Escoubès, Gabaston, Ger, Higuères-Souye, Houys , Livron, Lourenties, Luc-Armau, Lucgarier, Monassut-Audiracq, Ponson-dessus, Riupeyrous, Saint-Armou, Saint-Laurent-Bretagne, Sedzère, Simacourbe
	Sélectif ts les 15 jrs porte à porte		
	Verre en apport volontaire		
	Nettoyage des points verre		
	40 OM en apport volontaire	61,97%	Abère, Anoye, Arricau-Bordes, Arrien, Arroses, Aurions-Idernes, Baleix, Bedelle, Bétracq, Cadillon, Castillon-de Lembeye, Corbières-Abère, Crouseilles, Escurès, Espèchède, Gavon, Gerderest, Lalongue, Lannecaube, Lasserre, Lespielle, Lespourcy, Lombia, Luccare , Lussagnet-Lusson, Messie , Lalonguère-Julliacq, Memx, Moncaup, Monpezat, Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion, Saubole, Séméacq-Blachon, Urost
	Sélectif et verre en apport volontaire		
	Nettoyage des points d'apport volontaire		

Constatant que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est affectée à la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Constatant qu'il est nécessaire de collecter en 2025 un produit de 3 261 400 € (après déduction du reliquat de taxe 2024) pour équilibrer les charges prévues au budget primitif,

Constatant les bases notifiées,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE ainsi qu'il suit les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025 :**

Zonage DGFIP	Bases 2025 prévisionnelles	Produit 2025	Taux 2025
Zone 01	7 241 169	682 341	9.42 %
Zone 10	9 652 841	663 276	6.87 %
Zone 20	8 144 095	700 428	8.60 %
Zone 25	3 258 076	248 679	7.63 %
Zone 30	9 436 468	704 962	7.47 %
Zone 40	4 481 817	261 715	5.84

- **APPROUVE les propositions énoncées.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 453 NORD-EST BEARN

Bases exonérées sur délibération :

577

Pas de plafonnement institué :

>>>>>

Coefficient :

>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

40 998 365

Bases prévisionnelles d'imposition :

42 214 466

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS	
			9,42 %	6,82 341
01 ZONE 100	7 241 169	6,87 %	6,63	276
10 ZONE 72.92	9 652 841	8,60 %	7,00	428
20 ZONE 91.27	8 144 095	7,63 %	248	679
25 ZONE 81	3 258 076	7,47 %	704	962
30 ZONE 79.28	9 436 468	5,84 %	261	715
40 ZONE 61.97	4 481 817			

A PAU, le 28 mars 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

M. ODRU

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-200067296-20250410-D_2025_027-BF

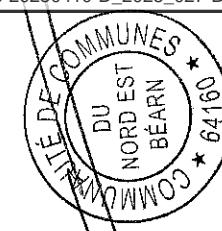
S2LO

Le Président

A Montes

, le 10/04/2025

Le Préfet,



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE INSTITUÉE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 453 NORD-EST BEARN

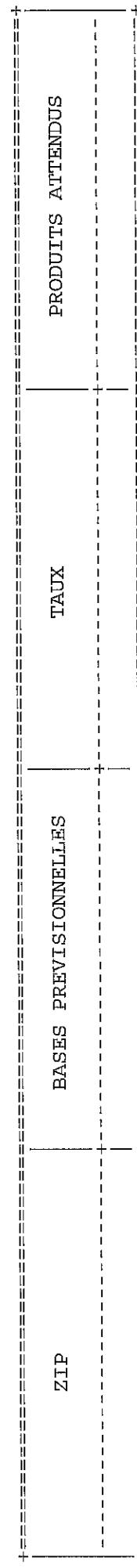
Bases exonérées sur délibération : >>>>>
Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE



A PAU, le 28 mars 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

M. ODRU

, le A
Le Préfet,

Le Président,

III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 453 NORD-EST BEARN

		COMMUNES	Zone Infra Communaute de Perception	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01	ZONE 100	405 MORLAAS	P	P	7 241 169
10	ZONE 72.92	097 BARZUN	P	P	703 915
		211 ESLOURENTIES DABAN	P	P	302 142
		216 ESPOEY	P	P	1 522 707
		246 GOMER	P	P	305 948
		343 LIMENDOUS	P	P	702 922
		438 OULLION	P	P	555 455
		453 PONTACQ	P	P	3 541 534
		526 SOUMOULOU	P	P	2 018 218
		021 ANDOINS	P	P	859 012
		152 BUROS	P	P	3 235 670
		331 LEMBEYE	P	P	1 003 391
		472 SAINT CASTIN	P	P	900 655
		482 SAINT JAMMES	P	P	762 063
		520 SERRES MORLAAS	P	P	1 383 304
		027 ANOS	P	P	157 406
		114 BERNADETS	P	P	559 497
		370 MAUCOR	P	P	621 299
		419 NOUSTY	P	P	1 919 874
		001 AAST	P	P	183 187
		095 BARINQUE	P	P	532 928
		098 BASSILLON VAUZE	P	P	71 501
		194 COSLEDAAS LUBE BOAST	P	P	329 353
		208 ESCOUBES	P	P	402 743
		227 GABASTON	P	P	661 962
		238 GER	P	P	2 754 683
		262 HIGUERES SOUYE	P	P	281 836
		266 HOURS	P	P	244 410
		344 LIVRON	P	P	414 998
		352 LOURENTIES	P	P	427 651
		356 LUC ARMAU	P	P	99 077
		358 LUCCARRIER	P	P	326 892
		389 MONASSET AUDIRACQ	P	P	347 020
		452 PONSON DESSUS	P	P	283 927
		465 RIUPEYROUS	P	P	182 112
		470 SAINT ARMOU	P	P	630 833
		488 SAINT LAURENT BRETAGNE	P	P	491 941
		516 SEDZERE	P	P	394 773
		524 SIMACOURBE	P	P	374 641
		002 ABERE	P	P	133 626
20	ZONE 91.27				
25	ZONE 81				
30	ZONE 79.28				
40	ZONE 61.97				

III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 453 NORD-EST BEARN

1259 TEOM - P

COMMUNES	Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	
				P	P
028 ANOYE				133	088
052 ARRICAU BORDES				107	041
053 ARRIEN				189	489
056 ARROSES				144	558
079 AURIONS IDERNES				111	209
089 BALEIX				146	925
103 BEDEILLE				174	198
118 BETRACQ				58	843
159 CADILLON				99	891
182 CASTILLON DE LEMBEYE				73	876
193 CORBERE ABERES				101	716
196 CROUSELLES				128	297
210 ESCURES				160	338
212 ESPECHEDE				170	483
236 GAYON				74	650
239 GERDEREST				108	598
307 LALONGUE				198	859
311 LANNECAUBE				136	168
323 LASSEURRE				101	769
337 LESPIELLE				134	669
338 LESPOURCY				146	899
346 LOMBIA				197	932
357 LUCARRE				48	027
361 LUSSAGNET LUSSON				144	582
369 MASPIE LAONQUERE JUILLA				224	089
388 MONY				109	531
390 MONCAUP				222	687
394 MONPEZAT				92	130
446 PEYRELONGUE ABOS				136	601
503 SAMSONS LION				100	345
507 SAUBOLE				132	192
517 SEMEACQ BLACHON				170	893
544 UROST				67	618

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067296-20250410-D_2025_027-BF



DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-028 : ADMINISTRATION GENERALE**Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025**

Par délibération n°2019-2709-7.2-13 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI afin de financer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations », désormais compétence obligatoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Chaque année, il appartient au conseil de voter le montant du produit attendu, en fonction des participations qui seront appelées par les syndicats à qui la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a transféré la compétence et des travaux à réaliser par la communauté de communes dans le cadre de la Protection des Inondations sur certains bassins versants.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations.

Pour mémoire, la taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes locales, dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Une fois le montant attendu voté, il sera donc transmis aux services fiscaux qui calculeront les taux correspondants applicables sur la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises. Par conséquent, la cotisation par ménage ou entité sera différente suivant les bases de chacun.

Compte tenu de ce qui précède, au vu des besoins de financement de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations », il est proposé un produit de 363 900 € pour l'année 2025.

Considérant l'avis favorable en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2025 à 363 900 € ;
- CHARGE le Président de l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZBAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMECQ, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEUR, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-029 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget annexe 2025 « Lotissement Berlanne Ouest »

Ce budget 2025 prend en compte la vente des derniers lots sur l'exercice.

Les propositions budgétaires soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	7 727,67		606 198,45		613 926,12	0,00
Opérations de l'exercice	843 070,43	850 798,10	219 625,88	825 824,33	1 062 696,31	1 676 622,43
TOTAUX	850 798,10	850 798,10	825 824,33	825 824,33	1 676 622,43	1 676 622,43

Constatant le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2025,

Constatant le projet du budget primitif pour le budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest »,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Lotissement Berlanne Ouest » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 61

VOTES :

Pour : 61

Contre : 0

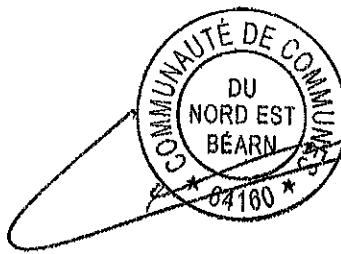
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président (1),
A Morlaàs, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session Ordinaire
A Morlaàs, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).



Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morlaàs, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-030 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget annexe 2025 « Zones d'Activités Communales »

Budget créé en 2018 pour permettre la commercialisation des lots restants sur les zones d'activité économique financées par les communes avant le transfert de cette compétence à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux modalités financières et patrimoniales (délibération n°2018-2106-5.7-26 du 21 juin 2018), les communes concernées (Ger, Pontacq et Morlaàs) font une avance à la CCNEB pour l'achat des terrains en pleine propriété qu'elle solde au gré des ventes, par le versement de l'intégralité du produit de la cession.

Les propositions budgétaires soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	3 540,88		7 387,03		10 927,91	0,00
Opérations de l'exercice	411 862,03	415 402,91	379 470,00	386 857,03	791 332,03	802 259,94
TOTAUX	415 402,91	415 402,91	386 857,03	386 857,03	802 259,94	802 259,94

Constatant le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2025,

Constatant le projet du budget primitif pour le budget annexe « Zones d'Activités Communales »,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Zones d'Activités Communales » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 61

VOTES :

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président (1),

A Morlaàs, le 10/04/2025



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire(2), réunie en session Ordinaire

A Morlaàs, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morlaàs, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	97
Présents :	50
- dont suppléés :	0
Représentés :	11
Votants :	61
- dont « pour » :	61
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURcq, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-031 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget annexe 2025 « Photovoltaïque »

Les propositions budgétaires soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrent ainsi qu'il suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		17 816,79		47 056,03	0,00	64 872,87
Opérations de l'exercice	31243,51	13 426,72	263 609,48	216 553,40	294 852,99	229 980,12
TOTAUX	31243,51	31243,51	263 609,48	263 609,48	294 852,99	294 852,99

Constatant le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2025,
 Constatant le projet du budget primitif pour le budget annexe « Photovoltaïque »,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Photovoltaïque » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



IV ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

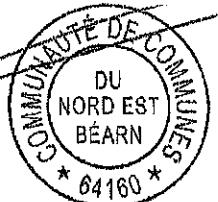
Nombre de membres en exercice : 97
Nombre de membres présents: 50
Nombre de suffrages exprimés : 61
VOTES Pour: 61
Contre:
Abstentions:

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président ,
A Morlaàs, le 10/04/2025

le Président ,

Délibéré par l'assemblée du conseil communautaire réunie en session Ordinaire
A Morlaàs, le 10/04/2025



Les membres de l'assemblée délibérante du conseil
communautaire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZBAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMECQ, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOUP, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-032 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget annexe 2025 « Régie Transports scolaires »

Les propositions budgétaires soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrivent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	296 990,95	0,00		358 000,11	296 990,95	358 000,11
Opérations de l'exercice	452 187,08	749 178,03	402 906,11	44 906,00	855 093,19	794 084,03
TOTAUX	749 178,03	749 178,03	402 906,11	402 906,11	1 152 084,14	1 152 084,14

Constatant le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2025,

Constatant le projet du budget primitif pour le budget annexe « Régie Transports scolaires »,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

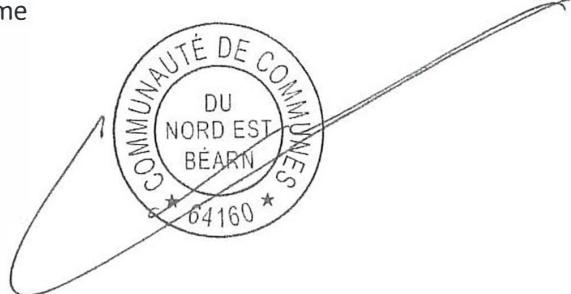
- APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Régie Transports scolaires » arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



IV - ANNEXES

1

ARRÊTE ET SIGNATURES

1

Nombre de membres en exercice :	97
Nombre de membres présents:	50
Nombre de suffrages exprimés :	61
VOTES	-
	Pour :
	Contre :
	Abstentions :

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président ,

A Morlaàs, le 10/04/2025

le Président,

Délibéré par l'assemblée le conseil communautaire réunie en session Ordinaire

A Morlaàs, le 10/04/2025



Les membres de l'assemblée délibérante du conseil communautaire.

DéPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés :

0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » :

61

- dont « contre » :

0

- dont abstention :

0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-033 : ADMINISTRATION GENERALE
Vote du budget général 2025

Les propositions budgétaires soumises à l'approbation de l'assemblée s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			3 326 643,89	627 724,03	3 326 643,89	627 724,03
Résultat reporté		3 875 886,75	1 386 232,29	0,00	1 386 232,29	3 875 886,75
Opérations de l'exercice	23 775 326,66	19 899 439,91	5 807 095,42	9 892 247,57	29 582 422,08	29 791 687,48
TOTAUX	23 775 326,66	23 775 326,66	10 519 971,60	10 519 971,60	34 285 298,26	34 285 298,26

Constatant le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2025,

Constatant le projet du budget primitif pour le budget général,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget général arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRÈRE



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 61

VOTES :

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Président (1),

A Morlaàs, le 10/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil communautaire(2), réunie en session Ordinaire
A Morlaàs, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil communautaire (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morlaàs, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



1

Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2025 de la communauté de communes du Nord Est Béarn

Le contexte d'exécution du budget 2025

Les perspectives économiques françaises rejoignent celles de la zone euro : baisse de l'inflation, qui serait d'environ 1,6 % en 2025 selon la Banque de France et 1,9% selon la commission européenne. Une croissance du PIB, de 0,9% en 2025 selon la banque de France (contre 1,1% en 2024). En 2024, la France a connu un recul de l'inflation, un contexte politique incertain et une dégradation de sa situation budgétaire. Pour 2025, elle est toujours en situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Au niveau de l'intercommunalité, le budget 2025 a été bâti avec des hypothèses prudentes en matière de fiscalité et une stabilité des taux d'imposition.

La population de l'intercommunalité est passée de 35 562 habitants en 2024 à 34 830 en 2025, donc une légère baisse.

Les priorités du budget 2025 demeurent de :

- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'action sociale en pérennisant les structures et services actuels tout en favorisant le développement de nouveaux projets répondant aux besoins de la population dans ce domaine.
- Faire du Nord Est Béarn un espace propice à l'entreprenariat.
- Penser et mettre en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique pour un territoire résilient face au changement climatique
- Participer à une offre de service sportive et culturelle de proximité
- Structurer l'organisation interne tant en termes de méthodologie que d'outils performants

2

La structure du budget primitif 2025

La communauté de communes affiche 4 budgets annexes (dont un autonome) au côté du budget général :



La présente analyse se focalise dans un premier temps sur le budget général avant d'offrir une vue consolidée et une présentation des budgets annexes.

La section de fonctionnement

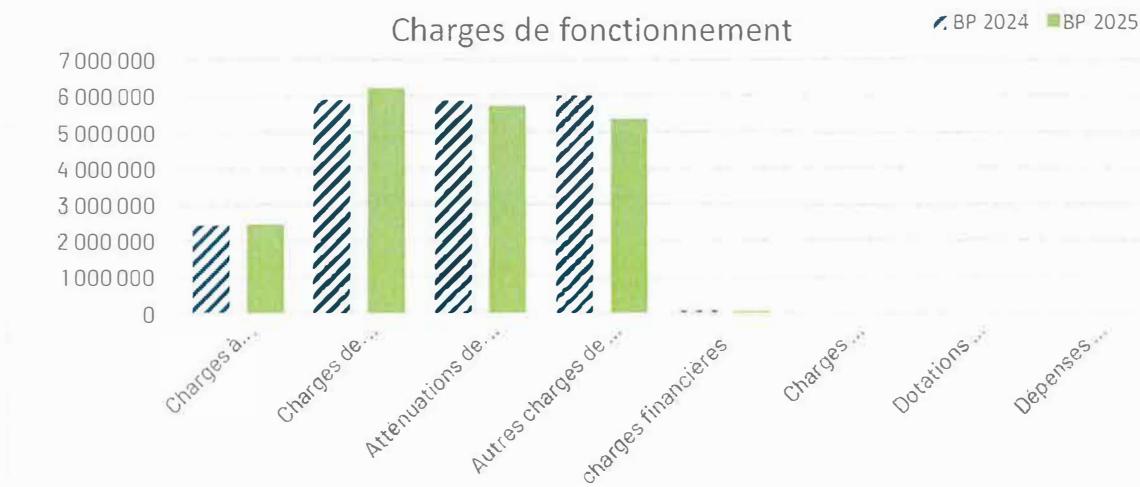
La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** atteignent au global 19 863 072,14 €, contre 20 359 189,18 € l'an dernier. Soit une hausse de + 2,4 % sur l'exercice.

DEPENSES	Budget primitif 2025	BP 2024
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 476 604,60	2 427 723,00
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 212 377,35	5 904 337,00
014-ATTENUATION DE PRODUITS	5 741 037,00	5 891 147,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 370 418,00	6 049 882,18
Total des dépenses de gestion courante	19 800 436,95	20 273 089,18
66-CHARGES FINANCIERES	57 351,19	70 300,00
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	5 000,00
68- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	284,00	10 800,00
022 – DEPENSES IMPREVUES		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 863 072,14	20 359 189,18
023- Virement à la section d'investissement	3 506 480,81	5 001 098,33
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	405 773,71	358 920,00
Total dépenses de fonctionnement	23 775 326,66	25 719 207,51

D002 - Report déficit n-1		
---------------------------	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	23 775 326,66	25 719 207,51
---	---------------	---------------



Chapitre 011 - charges à caractère générale

Budget 2025	Budget 2024
2 476 604,60	2 427 723,00

Achat de repas (art 6042) : conservation d'une enveloppe permettant de faire face à d'éventuelles adaptation d'organisation

Fluides : décalage de certaines factures (ex/ eau à la SMA Buros) et d'éventuels aléas sur les piscines + intégration de la compétence mobilité pour le carburant

Entretien et réparations : prévisions d'enveloppes pour les petits travaux de réparation et la gestion du parc arboré ainsi que les réparations sur les voiries des ZA + consignation du gaz à l'Espace Jeunes

Evolution des primes d'assurance dont les véhicules pour le TAD

Assurance dommage construction : pour la reconstruction de l'espace jeunes et pour la réhabilitation de la SMA Nousty

Etudes :

- Exercice de la compétence Eau & Assainissement
- DUERP
- Archivage
- Accompagnement dans la mise en place de convention cadre pour la Prévoyance et la Santé pour les agents
- Mise en récit des PVD
- Natura 2000 du site des coteaux de Castetpugon, Cadillon et Lembeye
- Maîtrise d'œuvre pour les PLR (retard de facturation 2024)

Honoraires médicaux et paramédicaux : hausse du recours aux psychologues dans les crèches pour la mise en place d'analyses de pratiques obligatoires (Décret NORMA)

Enveloppe pour les contentieux et les recours aux procédures d'expulsion pour l'occupation illicite par les Gens du voyage

Déploiement d'un agenda culturel

Transports collectifs en augmentation pour le développement de l'offre à destination des jeunes

Augmentation de l'article 6288 notamment pour le déploiement du Projet Culturel de Territoire tel que choisi par le Conseil et pour les actions du Contrat Local de Santé

Chapitre 012 - charges de personnel :

Dépenses	Budget 2025	Budget 2024
012. DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 212 377,35	5 904 337,00

5

La CCNEB avait un effectif de 127 agents en 2024 et 131 prévu pour le BP 2025

Eléments qui s'imposent :

- + 3 points de cotisation patronale CNRACL (64 k€)
- +1 point du Taux URSSAF Tit CNRACL (21 K€)
- ARE (19k€)

Avancements d'échelons (31 k€)

Eléments décidés ou subis produisant leurs effets en 2025 :

- Augmentation de la cotisation CAS64 (+7 K€)
- Emploi d'animateur(trice) RPE 0,5 ETP (du 01/01 au 31/08/2025) +15,4 K€
- Emploi d'instructeur ADS 0,5 ETP (du 01/01 au 30/06/2025) +9,9 K€
- Emploi de chargé de mission Habitat/mobilité +58K€
- Emploi de Conseiller(e) France Rénov +41K€

Hypothèses de travail intégrées à débattre lors des prochains Conseils Communautaires :

- Emploi en lien avec le décret Norma (évolution de l'organisation Petite Enfance) =36 K€
- Prolongation des renforts ADS et RPE : +17K€

Avancement de grade : +15 k€

CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS

Budget 2025	Budget 2024
5 741 037,00	5 891 147,00

AC : en l'absence de transfert de compétence, maintien de l'enveloppe 2023, soit 5 222 K€

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : dispositif institué suite à la suppression de la taxe professionnelle pour compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Figé au montant de 409,5 K€

6

Prévision de 110 K€ pour faire face à la régularisation de la fraction de TVA reversée en 2024 et aux éventuels dégrèvements de TH sur les résidences secondaires

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Budget 2025	Budget 2024
5 370 418,00	6 049 882,18

Versement de la participation à l'étude TAD

Basculement sur ce chapitre des dépenses liées aux logiciels (65818)

Contribution au SDIS 64 : montant notifié (620 910 €)

Subvention aux communes : à Pontacq pour la gestion de France Services et pour le fonctionnement du CMS de Lembeye

657358 : subvention au Syndicat de défense des vins du Madiran (6 570€) et au CDAD 64 (6 930€)

Fin du FISAC

Autres contributions - article 65568(65548 en 2023)		
	BP 2025	BP 2024
SM Tourisme Nord Béarn	152 000,00	174 000,00
SMGP	27 100,00	45 000,00
GEMAPI	345 811,00	347 811,00
SMAA	49 000,00	51 000,00
SM Gabas	56 228,00	56 228,00
SM bassin versant des Luys	110 583,00	110 583,00
SM Bassin du Gave	130 000,00	130 000,00
SM ZAEI Garlin	47 502,00	47 500,00
Numérique	1 930,00	21 960,00
Aéroport	30 000,00	30 000,00
Pôle métropolitain du Pays de Béarn	44 800,00	43 500,00
SIECTOM	3 300 000,00	3 526 000,00

TOTAL **3 949 143** **4 235 771**

Les crédits ouverts en matière de subvention aux associations baissent de 15.8% par rapport au CA 2024 pour atteindre 306 K€.

- Enseignement musical : augmentation de l'enveloppe de soutien à l'enseignement musical uniformisé sur l'ensemble du territoire (déploiement du PCT)
- Associations à vocation économique : journée de l'élevage 1an/2 (s'est tenu en 2024)
- Subvention à Soliha sur 1 trimestre seulement puisqu'internalisation de la gestion à compter du 1^{er} avril

7

Subventions aux associations - Article 65748	BP 2025	CA 2024
Adm.	25 000,00	20 500,00
Services à la population	206 400,00	136 882,00
Dont enseignement musical	137 400,00	81 692,00
Dont aide à la formation	45 000,00	42 000,00
Dont subvention événementiel	24 000,00	13 190,00
Développement économique et attractivité	7 750,00	14 572,00
Dont commerce/artisanat	2 600,00	
Dont agriculture	4 150,00	12 772,00
Dont tourisme	1 000,00	1 800,00
Solidarités territoriales	67 000,00	191 617,74
Dont France Rénov	17 000,00	145 827,74
Dont associations à vocation sociale	50 000,00	45 790,00
TOTAL	306 150,00	363 571,74

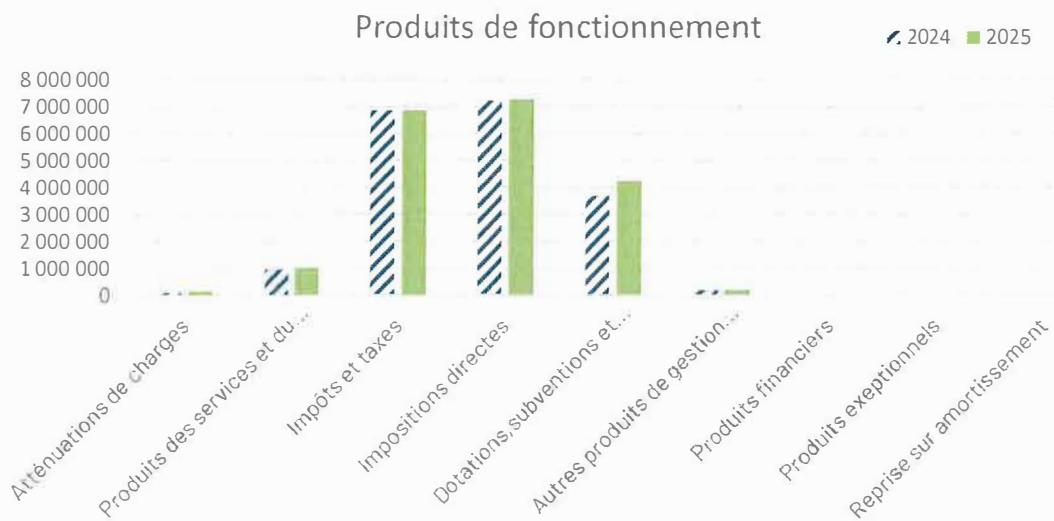
Les **recettes réelles de fonctionnement** atteignent au global 19 884 861 €, contre 19 060 726 € l'an dernier. Une hausse de + 4.3 % sur l'exercice.

Recettes	Budget primitif 2025	BP 2024
013- ATTENUATION DE CHARGES	168 900,00	110 000,00
70- PROD. DES SCES DU DOMAINE, DIVERS	1 045 936,00	970 395,00
73- IMPÔTS ET TAXES	6 891 193,00	6 868 586,00
731 - IMPOSITIONS DIRECTES	7 298 727,00	7 228 245,00
74- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.	4 265 685,00	3 685 582,00
75- AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	214 420,51	197 918,00
Total des recettes de gestion courante	19 884 861,51	19 060 726,00
76- PRODUITS FINANCIERS	-00	-00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	-00	-00
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECiations ET PROVIS	-00	-00
Total des recettes réelles de fonctionnement	19 884 861,51	19 060 726,00
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 578,40	27 427,33
Total recettes de fonctionnement	19 899 439,91	19 088 153,33

R002 - report excédent n-1	3 875 886,75	6 625 204,18
----------------------------	--------------	--------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	23 775 326,66	25 713 357,51
---	---------------	---------------

Résultat global de l'exercice en fonctionnement	0,00	-5 850,00
--	-------------	------------------



CHAPITRE 70 – PROD. DES SERVICES DU DOMAINES, DIVERS

Budget 2025	Budget 2024
1 045 936,00	970 395,00

Une hausse des inscriptions budgétaire de 7,8 %.

Prise en compte de l'intégration :

9

- Des recettes du TAD
- Des participations pour le CLS
- De la fin du partenariat pour le portage de la plateforme France Rénov'
- De l'évolution tarifaire pour le service portage de repas

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET FISCALITE

Budget 2025	Budget 2024
6 891 193,00	6 868 586,00

Augmentation de 0,3%. Une légère augmentation dû à une légère hausse des fractions de TVA compensatrices de la perte de la TH et de la CVAE, ainsi que la prise en compte d'une régularisation de 2024.

CHAPITRE 731 – IMPOSITIONS DIRECTES

Budget 2025	Budget 2024
7 298 727,00	7 228 245,00

Prise en compte des éléments fiscaux notifiés par l'Etat :

- Sur la Taxe additionnelle sur le foncier bâtie : +2,9%
- Sur la Taxe additionnelle sur le foncier non bâtie : +1,5%
- Sur la CFE unique : +3,2%
- Sur la Taxe additionnelle d'habitation : -13,8%

Par rapport aux bases effectives 2024

Produits liés à la suppression de la taxe professionnelle : +0,9% sur les montants perçus en 2024

Le conseil communautaire a fait le choix de **stabiliser les taux d'imposition**, qui restent donc identiques à ceux fixés en 2024 :

Impôts	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,10 %
Taxe sur le foncier bâti	2,02 %
Taxe sur le foncier non bâti	7,03 %
Contribution foncière des entreprises	29,38 %

10

ZOOM sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Zonage DGFIP	Bases 2025 prévisionnelles	Produit 2025	Taux 2025	Rappel taux 2024
Zone 01	7 241 169	682 341	9,42%	9,98%
Zone 10	9 652 841	663 276	6,87%	7,28%
Zone 20	8 144 095	700 428	8,60%	9,11%
Zone 25	3 258 076	248 679	7,63%	8,08%
Zone 30	9 436 468	704 962	7,47%	7,91%
Zone 40	4 481 817	261 715	5,84%	6,18%

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Budget 2025	Budget 2024
4 265 685,00	3 685 582,00

Dotation globale de fonctionnement : Montant non connu à ce jour. Evaluation prudentielle sur la dotation d'intercommunalité

Baisse sur la dotation de compensation, conformément aux dispositions de la loi de finances

Subvention de l'AEAG pour l'étude eau & assainissement et pour la ZH de Ger

Subvention de l'ARS pour le Contrat Local de Santé

Subvention de l'ANAH et de la Région pour la plateforme France Rénov'

Subvention de la Région pour le TAD et l'accompagnement dans les cars TS ainsi que pour Natura 2000

Financement CAF et MSA stable (dans l'attente de la nouvelle CTG)

Financement Etat pour PVD, pour l'inclusion numérique et fonds vert sollicité pour le déploiement de l'offre de mobilité

Financement du CD64 pour les plans de gestion et pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en SMA + participation pour l'accueil des collégiens dans les piscines

11

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Budget 2025	Budget 2024
214 420,51	197 918,00

Globalement stable, ce chapitre est principalement composé des revenus des loyers, pour 204 K€, contre 130 K€ l'an dernier.

- Revenus des immeubles : intégration de la mise en service de la MSP de Soumoulou
- 75888 : de nombreuses recettes exceptionnelles en 2024 (assurance SMA Nousty, théâtre de verdure, trop perçu 2021 du SIECTOM, remboursement contentieux)

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
 Reçu en préfecture le 18/04/2025
 Publié le 22 AVR. 2025 SLOW
 ID : C64-200067296-20250410-D_2025_033-BF

La section d'investissement

DEPENSES	RAR	Budget primitif 2025	Recettes	RAR	Budget primitif 2025
Chapitre 20 - art 2051 "Concessions et droits similaires"	11 670,00	61 670,00	Opération cpt de tiers 10 : plantation de haies bocagères	54 466,42	61 362,32
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	9 416,00	71 416,00	Opération cpt de tiers 11 : Régularisation op antérieures	0,00	0,00
Chapitre 21 - art 2188 "Autres immobilisations corporelles"	-00	220 000,00	Opération cpt de tiers 12 : Halle de Soumoulou	0,00	0,00
2121-Plantations	1 713,27	1 713,27	Opération 25 : Travaux débâtimens - hors fctva	10 690,00	324 690,00
2031-Etude cessation d'activité ISDI	7 411,91	7 411,91	Opération 31 : Acquisition de matériel - hors fctva	0,00	0,00
Chapitre 23 - art 2312 "Aménagement de terrain" et 2313	-00	347 361,22	Opération 34 : Economie - hors fctva	5 666,61	5 666,61
Opération 25 : Travaux de bâtiments	92 832,36	129 016,16	Opération 38 : Études - hors fctva	0,00	0,00
Opération 31 : Acquisition de matériel	3 888,80	54 038,80	Opération 45 : Planification	0,00	0,00
Opération 34 : Economie	58 448,00	224 448,00	Opération 46 : GEMAPI - hors fctva	0,00	0,00
Opération 38 : Etudes	12 600,00	12 600,00	Opération 48 : Piscines - hors fctva	0,00	0,00
Opération 45 : Planification	8 372,00	224 972,00	Opération 49 : MSP Soumoulou - hors fctva	505 948,00	808 198,00
Opération 48 : GEMAPI	8 724,00	38 724,00	Opération 50 : Extension du siège - hors fctva	0,00	0,00
Opération 47 : Aire d'accueil des Gens du voyage	-00	1000 000,00	Opération 51 : Habitat	0,00	0,00
Opération 48 : Piscines	7 464,68	199 464,68	Opération 52 : Réqualification ZA Berlanne - hors fctva	50 953,00	159 753,00
Opération 49 : MSP Soumoulou	2 229 225,53	2 349 225,53	Opération 53 : Reconstruction des espaces jeunes de Morlaas	0,00	0,00
Opération 50 : Extension du siège - nouvelle opération	2 204,00	2 204,00	Opération 54 : Signalétique ZA - hors fctva	0,00	68 600,00
Opération 51 : Habitat	-00	45 000,00	Opération 55 : Travaux sur foncier	0,00	0,00
Opération 52 : Réqualification ZAE	48 834,76	704 434,76	Total des recettes d'équipement	627 724,03	1 428 269,93
Opération 53 : Reconstruction de l'espace jeunes de Morlaas	74 968,08	796 680,89	chapitre 10222 - FCTVA dont reste à percevoir 2024	0,00	964 295,00
Opération 54 : Signalétique	-00	-00	Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00	4 085 152,15
Opération 55 : Travaux sur foncier	-00	298 900,00	Article 10226 - Taxe d'aménagement	0,00	0,00
Opération cpt de tiers 10 : plantation de haies bocagères	68 942,19	68 942,19	Total des recettes financières	0,00	5 049 447,15
Opération cpt de tiers 12 : Halle de Soumoulou	-00	-00	Total des recettes réelles d'investissement	627 724,03	6 477 177,08
Total des dépenses d'équipement	3 321 428,39	8 506 374,41	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 506 480,81	
1641 - Remboursement du capital	-00	276 500,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	405 773,71
165-Restitution caution	-00	2 000,00	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	130 000,00
261-SEPA-Souscription augmentation capital social	5 215,50	5 215,50	Total recettes d'ordre d'investissement	0,00	4 042 254,52
27638-Avance au budget photovoltaïque	-00	199 071,00	Total	627 724,03	10 519 871,60
276358 - Numérique : avance remboursable	-00	-00			
Total des dépenses financières	5 215,50	48 2 786,50	001 - report excédent d'investissement n-1	-00	-00
Total dépenses réelles d'investissement	3 326 643,89	8 689 160,91	Total des recettes d'investissement cumulées	627 724,03	10 519 871,60
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	14 578,40			
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	130 000,00			
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	144 578,40			
TOTAL	3 326 643,89	9 133 738,31			
001 - report déficit d'investissement n-1	-00	1 386 232,29			
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 326 643,89	10 519 871,60			
			Résultat global de l'exercice en investissement	-2 688 919,86	0,00

CHAPITRES 66 et 16 – L'ANNUITE DE LA DETTE

Dépenses	Budget 2025	Budget 2024
66-CHARGES FINANCIERES	57 351,19	70 300,00
16 – Remboursement du capital de la dette	276 500,00	262 000,00

13

La CCNEB dispose d'une structure de dette saine et sans risque, uniquement constituée de 11 emprunts classés en A1 dans la charte Gissler. Tous sont à taux fixe. (Récupération de l'emprunt PLR Tourisme 2025)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	2 322 734,29	259 985,09	68 455,11	328 440,20	2 062 749,19
2025	2 083 032,30	274 202,36	60 172,93	334 375,29	1 808 829,90
2026	1 808 829,90	282 339,66	51 340,71	333 680,37	1 526 490,24
2027	1 526 490,23	253 419,63	42 696,80	296 116,43	1 273 070,61
2028	1 273 071,03	240 412,82	35 930,48	276 343,30	1 032 657,79

Le taux d'endettement (annuité rapportée au produit de fonctionnement) s'élevait à 1,6 % en 2024 et la capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) à 1,1 année. Ces deux indicateurs sont bien en deçà des seuils d'alerte.

La présentation consolidée

En plus de son budget général, la collectivité a 4 budgets annexes (dont un budget autonome) qui ont pour objet de suivre des services particuliers.

Présentés de manière consolidée la totalité des budgets de la collectivité (en prenant en compte le budget autonome), cela permet d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	8 926 204,49	12 399 168,55	12 399 168,55
RECETTES	8 926 538,83	12 399 168,55	12 399 168,55
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	28 113 620,86	25 821 949,21	25 821 949,21
RECETTES	28 113 620,86	25 821 949,21	25 821 949,21

REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LEMBEYE

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	635 503,68	402 906,11	402 906,11
RECETTES	635 503,68	402 906,11	402 906,11
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	588 474,50	749 178,03	749 178,03
RECETTES	588 474,50	749 178,03	749 178,03

15

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget créé pour suivre la Régie des transports scolaires, régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'organiser et de gérer le transport scolaire des lignes desservant le Collège et les écoles primaires du secteur du Vic Bilh sont estimées à 749 178,03€ €, soit une progresse de 27,3 % par rapport aux prévisions 2024.

L'augmentation du chapitre 011 (+1,2% par rapport au BP 2024) s'explique par une augmentation des crédits notamment sur l'assurance (+1,3K) et le remboursement des frais de déplacement(1K).

Une légère hausse du 012 par rapport au CA 2024 (5.6%) liée notamment au Glissement vieillesse de technicité (GVT).

En recettes, le Chapitre 70 : l'article 7084 prévoit le remboursement, par le budget général, de la mise à disposition de personnel de la régie pour les besoins du service de portage de repas (8K €). Les autres recettes du chapitre sont liées aux trajets effectués pour les sorties pédagogiques des écoles et collège du secteur de Lembeye et les déplacements organisés par les services de la communauté.

Pour le chapitre 74 : le montant estimé de la recette de la Région est de 714,7K € ;

Pour l'investissement, il y'a un projet de renouvellement de bus, donc une prévision de 2K € pour les frais d'insertion(chapitre 20) et 352 777,53 € pour les bus(chapitre 21)

Le remboursement de la dette ancienne est prévu conformément aux tableaux d'amortissement, à savoir :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	252 576,34	48 128,52	3 786,32	51 914,84	204 447,82
2026	204 447,82	48 769,96	3 144,88	51 914,84	155 677,86
2027	155 677,86	49 422,76	2 492,08	51 914,84	106 255,10
2028	106 255,10	50 087,13	1 827,68	51 914,81	56 167,97
2029	56 167,97	27 799,05	1 151,44	28 950,49	28 368,92
2030	28 368,92	28 368,92	581,56	28 950,48	0,00

Budget Lotiss. Berlanne Ouest

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	967 660,45	825 824,33	825 824,33
RECETTES	967 660,45	825 824,33	825 824,33
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 342 698,37	850 798,10	850 798,10
RECETTES	1 342 698,37	850 798,10	850 798,10

16

Les principales dépenses réelles concernent le remboursement de l'annuité de dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	211 005,33	58 037,06	8 620,55	66 657,61	152 968,27
2026	152 968,27	59 205,54	6 215,40	65 420,94	93 762,73
2027	93 762,73	60 429,35	3 754,92	64 184,27	33 333,38
2028	33 333,38	33 333,38	1 236,67	34 570,05	0,00

En recettes, la vente des 4 derniers lots, pour un total de 804 485 € HT est prévue.

Après inscription des différentes écritures d'ordre, la subvention d'équilibre du budget général s'élève à 29 072 €.

BUDGET ZAE COMMUNES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	440 688,00	386 857,03	386 857,03
RECETTES	440 688,00	386 857,03	386 857,03
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	465 236,72	415 402,91	415 402,91
RECETTES	465 236,72	415 402,91	415 402,91

17

Les dépenses de fonctionnement réelles intègrent 25 K€ pour les travaux de division parcellaire sur Pey et 5 K€ pour d'éventuels arrondis de TVA. Cette dernière dépense est prise en charge à hauteur de 50 % par la commune de Pontacq.

En recettes, la vente des derniers lots sur la Brane et Pey sont inscrites, pour un total de 366 970€ HT. Le budget prend aussi en compte la participation de 50% sur les travaux effectués sur Pey.

Après inscription des différentes écritures d'ordre, la subvention d'équilibre du budget général s'élève à 23.5K € (Le déficit provient, pour 3,2 K€ des différentes études de sols réalisés sur Ger et de 50 % des frais de division des 2 lots sur Pey soit 20,3 K€).

PHOTOVOLTAIQUE

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	53 157,77	263 609.48	263 609.48
RECETTES	53 157,77	263 609.48	263 609.48
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	22 331,09	31 243,51	31 243,51
RECETTES	22 331,09	31 243,51	31 243,51

Outre les opérations d'amortissement (12,7K €), le budget ouvre les crédits nécessaires à l'entretien des panneaux pour 5K€, au règlement de la taxe sur l'électricité pour 0,2 K€ et une enveloppe de 7.6 K€ pour des petits travaux sur les panneaux. La prise en compte d'une dépense exceptionnelle de 1 000,48€

La vente d'électricité est prévue à hauteur de 13 K€.

En investissement, des crédits sont prévus sur les chapitres 21 et 23 pour faire face à d'éventuels travaux ou remplacement des panneaux.



DÉLIBÉRATION DU PRÉSIDENT À LA PRÉSÉDANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés :

0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » :

61

- dont « contre » :

0

- dont abstention :

0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATACQ pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-034 : ADMINISTRATION GENERALE
Modification du tableau des emplois

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

• **Piscines Intercommunales :**

Il convient de prévoir les recrutements nécessaires

- À l'accueil du public et des scolaires de la piscine de Pontacq durant la période du 2 juin au 30 septembre 2025 ;
- A l'accueil du public de la piscine d'Arroses pour la période d'ouverture au public du 5 juillet au 31 août 2025.

Piscine intercommunale de Pontacq :

Dénomination de l'emploi	Nombre d'emploi	Période	Temps de travail	Grades possibles	Catégorie Hiérarchique	Indice Brut de rémunération	Fondement juridique
Responsable de Bassin	1	Du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2025	Temps non Complet (600 heures/Période)	Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	B	Entre 389 et 597	Article L.332-23 2
Surveillant de baignade	1	Du 5 juillet au 31 août 2025	Temps non complet (31.5/35 ^{ème} en moyenne)	Opérateur territorial des activités Physiques et Sportives Qualifié	C	Entre 367 et 432	Article L.332-23 2
Agent de Caisse et d'entretien	2	Du 5 juillet au 31 août 2025	Temps non complet (200 heures période)	Adjoint techniques territoriaux	C	Entre 367 et 432	Article L.332-23 2

Piscine intercommunale d'Arroses :

Dénomination de l'emploi	Nombre d'emploi	Période	Temps de travail	Grades possibles	Catégorie Hiérarchique	Indice Brut de rémunération	Fondement juridique
Responsable de Bassin	1	Du 5 juillet au 31 août 2025	Temps non Complet (31.5/Période)	Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	B	Entre 389 et 597	Article L.332-23 2
Agent de Caisse et d'entretien	2	Du 5 juillet au 31 août 2025	Temps non complet (170 heures période)	Adjoint techniques territoriaux	C	Entre 367 et 432	Article L.332-23 2

Tous les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 2 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

En outre, la rémunération pourrait comprendre les primes et indemnités prévues pour les cadres d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées par la délibération n° D-2022-066 en date du 30 juin 2022 pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives et des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) :

Afin d'assurer l'accueil des enfants au sein des ALSH communautaires, il convient de prévoir les recrutements saisonniers lors des périodes d'ouvertures pendant les périodes scolaires (période de mai 2025 à mai 2026).

Structure	Dénomination de l'emploi	Nombre d'emploi	Période	Temps de travail	Grades possibles	Catégorie Hiérarchique	Indice Brut de rémunération	Fondement juridique
ALHS de MORLAAS	Animateur	6	Scolaire (mercredi)	9 heures période	Adjoint d'animation Territorial	C	370 (Non Bafa) 387 (Bafa)	Article L.332-23 2
ALSH de GER	Animateur	3	Scolaire (mercredi)	10 heures période	Adjoint d'animation Territorial	C	370 (Non Bafa) 387 (Bafa)	Article L.332-23 2
ALSH de PONTACQ	Animateur	5	Scolaire (mercredi)	9 heures période	Adjoint d'animation Territorial	C	370 (Non Bafa) 387 (Bafa)	Article L.332-23 2
ALSH de BUROS	Animateur	4	Scolaire (mercredi)	9 heures période	Adjoint d'animation Territorial	C	370 (Non Bafa) 387 (Bafa)	Article L.332-23 2
ALSH de SERRES-MORLAAS	Animateur	6	Scolaire (mercredi)	9 heures période	Adjoint d'animation Territorial	C	370 (Non Bafa) 387 (Bafa)	Article L.332-23 2
ALSH de SIMACOURBE	Animateur	2	Scolaire (mercredi)	9 heures période	Adjoint d'animation Territorial	C	370 (Non Bafa) 387 (Bafa)	Article L.332-23 2
ALSH de SIMACOURBE	Agent d'entretien	1	Scolaire (mercredi)	1 heure période	Adjoint technique territorial	C	367	Article L.332-23 2
ALSH de BUROS	Agent de restauration	1	Scolaire (mercredi)	3.5 heures période	Adjoint technique territorial	C	367	Article L.332-23 2
ALSH DE SERRES MORLAAS	Agent d'entretien et de restauration	1	Scolaire (mercredi)	4.75 heures période	Adjoint technique territorial	C	367	Article L.332-23 2
ALSH DE GER	Agent restauration	1	Scolaire (mercredi)	3 heures période	Adjoint technique territorial	C	367	Article L.332-23 2

Tous les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 2 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Oui cet exposé,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE la création des emplois tels que cités ci-dessus ;
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice ;
- AUTORISE le Président à signer les contrats de travail ;
- ADOPTE le tableau des emplois modifiés en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 50

- dont suppléés : 0

Représentés : 11

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à MORLAAS, salle des Conférences, place Sainte-Foy, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 28 mars 2025

A été nommée secrétaire de séance : Annick CARPENTIER CHAMPROUX

Présents : Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Pascal BOURGUINAT, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Marie-Pierre CABANNE, Christophe PONDET, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Nadège MAHIEU, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Jean-Charles DAVANTÈS, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Représentés : Myriam CUILLET pouvoir à Thierry CARRÈRE, Michel ARRIBÉE pouvoir à Josiane VAUTTIER, Guy CAZALET pouvoir à Lucien LARROZE, Patricia HANGAR pouvoir à Evelyne PONNEAU, Jean-Michel PATAcq pouvoir à Xavier MASSOU, Michel LABORDE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRÉ, Francis LACOSTE pouvoir à Marc GAIRIN, Pierre ARMAU pouvoir à Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET, Michel CHANTRE pouvoir à Robert GAYE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Excusés : Loïc HERVE, Christelle DESCLAUX, Maité POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jérôme SOURBÉ, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Daniel TAILLEUR, Christophe MARQUIS, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Bernard CACHEIRO, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Robert CARTER, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Sophie VALLECILLO, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Julie TRIVERIO, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Benoît MARINÉ, Bernard LASSEURRE, Hélène DESJENTILS.

Délibération n°D-2025-035 : POLITIQUE ECONOMIQUE. AGRICULTURE
Attribution de subvention à l'association ADELFA64

Monsieur le conseiller délégué en charge de l'agriculture présente l'association ADELFA64 qui s'attache, depuis de nombreuses années, à protéger le territoire des Pyrénées-Atlantiques des orages de grêle. Elle intervient préventivement dès lors que des orages sont annoncés par les prévisionnistes météorologiques, en diffusant au cœur des nuages des noyaux de cristallisation pour réduire la taille des grêlons.

Cette association sollicite aujourd'hui de nouveaux partenaires pour financer son fonctionnement 2025. Le Département, quelques EPCI et communes du Département participent déjà au financement de cette structure.

Il explique que malgré l'apport de ces contributeurs historiques, l'association n'a pas réussi à mobiliser pour 2025 suffisamment de partenaires et n'est pas en mesure à ce jour d'honorer ses dettes auprès de l'Anelfa. Sans financements suffisants, l'association sera contrainte de ne pas assurer le service en 2025.

Au regard de la sensibilité du territoire à la grêle qui s'est illustrée dramatiquement pour le secteur de Soumoulou-Nousty en 2022, il propose que la communauté de communes puisse contribuer au fonctionnement de cette association. Il ajoute que les communes sont également invitées à envisager leur soutien à cette démarche qui avait comme vocation première de protéger les cultures mais qui protège également les habitations et les équipements publics. Enfin, il est proposé que puisse être travaillé, dans le cadre de ce partenariat, un maillage du territoire afin de renforcer sa protection à de tels événements.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mars 2025,

Après avoir entendu le 1er conseiller délégué dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention de 1 600 € à l'association ADELFA64 au titre de l'année 2025 ;
- DIT sa volonté de travailler avec l'association à un maillage renforcé permettant une protection accrue pour le territoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE

